



CATERING INTERNATIONAL & SERVICES



RAPPORT FINANCIER

2013

Catering International & Services
40c avenue de Hambourg
13008 Marseille - France

Tel.: +33 491 16 53 00
www.cis-catering.com
contact@cis-catering.com

Caterer in the Extreme

SOMMAIRE

Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013	3
Rapport sur la Responsabilité Sociétale	21
Comptes Consolidés	34
Comptes Annuels	57
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	70
Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle Interne	72
Texte des résolutions proposées lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 17 juin 2014	79
Rapports des Commissaires aux Comptes	83
Responsable du Rapport Financier	95

***Rapport de gestion
du Conseil d'Administration
sur les opérations de
l'exercice clos le 31 décembre
2013***

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer d'une part la situation de la Société et l'évolution de son activité au cours de l'exercice portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 en tenant compte des événements importants survenus depuis la date de clôture, des résultats de cette activité, ainsi que l'évolution prévisible de la situation et les perspectives d'avenir, et soumettre d'autre part à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Le présent rapport comprend également le rapport sur la gestion du Groupe au sens des dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce.

Nous vous précisons enfin que cette assemblée devra également statuer sur l'opportunité de décider d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la société.

A. COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2013

1. Niveau de l'activité

Dans un contexte de crise économique mondiale soutenue, marqué en particulier, par une baisse brutale de l'activité dans le secteur des mines suite à une chute des prix des matières premières entraînant une réduction significative des niveaux de production et d'investissements, CIS a enregistré un chiffre d'affaires de 291 M€ en retrait de 2,4% à taux de change constant.

Les résultats du groupe ont ainsi été pénalisés par cette baisse de l'activité, par les pertes enregistrées en Amérique du Sud et en Irak, ainsi que par des pertes de change.

2. Développements

- L'Algérie, la Mauritanie, la Russie et le Tchad ont maintenu un rythme de croissance soutenu sur l'exercice ;
- Le Groupe a démarré trois nouveaux pays d'opération : la République Dominicaine, le Mali et le Mozambique sans, cependant, avoir pu compenser la fin d'un important contrat à Madagascar et la baisse d'activité significative sur plusieurs zones minières (Guinée Conakry, Nouvelle-Calédonie, Mongolie, Sierra Leone) ;
- Le Brésil affiche une activité comparable à celle de 2012 ; toutefois, contrairement aux attentes, la filiale a été confrontée au deuxième semestre à de nouvelles difficultés opérationnelles ayant fortement impacté la rentabilité ;
- L'arrêt des activités en Irak et la mise en sommeil de la filiale ont généré des frais opérationnels exceptionnels.

3. Données statistiques

L'activité commerciale est restée forte avec plus de 400 M\$ de prises de commandes, témoignant d'une réelle dynamique du Groupe.

4. Evolution boursière du cours de l'action CIS

Dans un marché boursier toujours très fluctuant, la valeur du titre de CIS a clôturé l'année à 23,19 € enregistrant une baisse de 8,7% en 2013.

5. Analyse du Résultat Opérationnel et de la situation financière de la Société

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons renforcé le département des Ressources Humaines ainsi que la Direction des Achats.

Il a été créé, par ailleurs, une Direction du Contrôle Interne directement rattachée à la Direction Générale afin de prévenir les risques résultant de l'activité de l'entreprise, et de veiller à ce que l'ensemble des opérations réalisées respecte les procédures mises en place par la société, ainsi que les lois et règlements actuellement en vigueur.

Le Groupe a amélioré ses fonds propres.

L'endettement à court et long terme s'élève respectivement à 1,1 M€ et 9,8 M€.

La cotation Banque de France de la Société demeure inchangée à B3+, soit la cotation quasi-maximale.

Des actions sont toujours en cours pour pouvoir obtenir l'autorisation d'opérer les transferts de bénéfices de notre filiale algérienne vers la France.

6. Principaux risques et incertitudes

LES RISQUES DE L'ACTIVITE

Risques liés aux conditions du marché

Les divers domaines d'intervention de CIS sont soumis à une forte concurrence internationale.

La position de la Société sur ses marchés est directement dépendante de la qualité des services qu'elle propose, de sa compétitivité et des relations de confiance qu'elle a su instaurer de longue date avec les principaux donneurs d'ordre.

Assurances

La Société assure l'ensemble de ses activités dans des conditions et avec des garanties couramment retenues dans ses domaines d'intervention.

Elle a mis en place des contrats d'assurances qui permettent une couverture au niveau mondial pour les divers risques identifiés au regard de ses activités.

La Société souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela est nécessaire et possible, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les contrats d'assurances sont supervisés et mis en œuvre par un courtier spécialisé et répartis sur plusieurs compagnies d'assurances européennes et internationales notoirement solvables.

LES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE INTERNATIONALE

Risques de change

La Société réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises, principalement sur le dollar américain.

Les procédures mises en place à ce titre ont pour objectif de couvrir les expositions les plus probables, liées principalement aux flux monétaires issus de l'activité réalisée en devises étrangères.

Afin de limiter les risques de fluctuation des devises, les dépenses et recettes sont majoritairement libellées dans la monnaie du pays d'opération, maintenant ainsi un certain équilibre.

CIS a également créé en 2008 un département de Cash Management.

Risques liés aux pays d'opérations

La Société procède à une surveillance permanente de son exposition aux risques liés aux pays d'opérations et à leur situation géopolitique.

Aucune défaillance significative en matière de règlement n'est intervenue au cours de ces dernières années y compris dans des pays identifiés comme risqués.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société, le rôle, le professionnalisme ainsi que l'implication du personnel sont déterminants.

De façon à conserver et accroître l'expertise et la qualité du service rendu à ses clients, la société a développé une forte culture d'entreprise et mis en place un système dynamique de gestion et de motivation de son personnel tels que la formation continue, un intéressement aux résultats ainsi que des rémunérations variables.

La Société constate à ce titre un taux de renouvellement et d'absentéisme de son personnel très faible.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

Risques clients

La majorité de nos clients représente les premières signatures mondiales dans leurs activités respectives. De ce fait, il y a peu de risque de non paiement et les clients dits « à risques » font l'objet d'une veille permanente particulière.

De plus, l'évolution des encours est suivie quotidiennement.

Risques sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est quasi-nul pour la Société du fait d'un faible taux d'endettement à long terme représentant 16% des fonds propres et d'une importante trésorerie nette de près de 27% du total du bilan.

Risques de liquidité

Comme nous venons de l'exposer, la Société conserve en permanence un bon niveau de liquidités permettant de considérer qu'il n'existe pas de réel risque de ce fait.

Risques sur actions

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une société de bourse.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est uniquement constitué de SICAV monétaires sans composante actions.

Risques de déficience du contrôle interne

Les procédures appliquées à l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la totalité des zones de risques financiers identifiées sont organisées de façon à réduire au maximum la survenance de tels risques (missions d'audits internes et externes effectuées tout au long de l'année).

Risques d'erreurs ou de pertes de données informatiques

Le renforcement du système informatique de la Société permet la transmission et la vérification des informations en temps réel, ce qui réduit ipso facto les risques de pertes de données et d'erreurs liées à la multiplication des opérations de saisie.

De plus l'application de procédures strictes de sauvegardes permet de se couvrir par rapport au risque de pertes des données.

Enfin, le système informatique est doté de toutes les protections existantes à ce jour (onduleurs, anti-virus, pare-feux) destinées à réduire les risques de coupure électrique, de panne, d'attaque de virus ou de vols de données.

Litiges et autres risques

La filiale du Groupe CIS en Algérie, CNA, qui a été empêchée de transférer, vers son actionnaire de référence, les dividendes détenus, a engagé un recours devant la Cour Suprême d'Algérie.

La Société n'a par ailleurs pas connaissance à la clôture de l'exercice d'autres procédures judiciaires ou d'arbitrage qui seraient susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

LES MESURES PRISES EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS DE CRISE

A la suite de la prise d'otages d'In Amenas (Algérie) survenue en janvier 2013, nous avons fait appel à un cabinet spécialisé pour mettre en place des mesures adaptées pour faire face à de telles situations.

Nous avons ainsi :

- Rédigé des procédures et des fiches de synthèse visant à renforcer les capacités de gestion de crise de l'entreprise face à toute situation non conventionnelle ;
- Développé une astreinte groupe destinée à permettre de prendre rapidement la mesure d'une crise potentielle et d'y entrer au plus tôt et de manière structurée ;
- Elaboré une méthodologie de « Plans de Crise et de Secours » à l'attention des primo intervenants qui auraient à gérer les premiers instants d'une crise ayant trait à la sécurité des personnels de CIS à l'étranger.

Cette action va être prolongée par la rédaction d'un ensemble de consignes adaptées aux risques provenant de catastrophes industrielles et/ou naturelles.

II. PRESENTATION DES COMPTES

1. Comptes Annuels

Principes et méthodes comptables retenus

Nous n'avons à vous signaler aucune modification dans les méthodes d'évaluation des postes du bilan qui vous sont soumis.

Présentation du compte de résultats

Le chiffre d'affaires est passé de 75 332 799 euros en 2012 à 62 505 593 euros en 2013, enregistrant ainsi un retrait de 12 827 206 euros, soit -17,0%.

Compte tenu des reprises sur provisions et transferts de charges pour 47 830 euros, le total des produits d'exploitation s'élève à 62 553 423 euros contre 75 512 129 euros pour l'exercice précédent. Le total des charges d'exploitation ressort à 64 691 465 euros contre 75 278 978 euros en 2012, soit une diminution de 10 587 513 euros, soit -14,1%.

Les charges comprennent 478 065 euros de dotations aux comptes d'amortissements et 50 400 euros de provisions pour risques, contre respectivement 507 487 euros et 79 000 euros pour les mêmes postes en 2012.

Elles comprennent également 401 350 euros de dotations aux provisions sur actif circulant, contre 253 000 en 2012.

Le résultat d'exploitation est une perte de 2 138 042 euros au lieu un bénéfice de 233 151 euros en 2012.

Correction faite des produits financiers pour 6 744 956 euros et des charges financières pour 3 053 785 euros, le résultat courant avant impôt est un bénéfice de 1 553 129 euros.

Compte tenu des produits exceptionnels pour 97 070 euros, des charges exceptionnelles pour 393 469 euros et de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 831 152 euros, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 425 578 euros au lieu de 4 155 662 euros en 2012.

Présentation du bilan

Le total des actifs à long terme s'élève à 13 642 493 euros, dont 11 846 756 euros d'immobilisations financières.

Le total des actifs circulants ressort à 33 740 267 euros, dont 13 035 395 euros de disponibilités, contre respectivement 33 131 456 euros et 13 865 127 euros en 2012.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 813 074 euros au lieu de 679 926 euros pour l'exercice précédent.

Le passif à court terme ressort à 35 686 968 euros au lieu de 24 145 836 euros en 2012.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2013 et avant dividende ressort à 10 894 544 euros contre 12 680 252 euros à la clôture de l'exercice 2012.

2. Comptes Consolidés

Principes et méthodes comptables retenus

Nous n'avons à vous signaler aucune modification dans les méthodes d'évaluation des postes du bilan qui vous sont soumis.

Le périmètre de consolidation englobe l'ensemble des sociétés contrôlées par CIS de façon exclusive ou conjointe exerçant toutes leur activité à l'étranger et dont la liste figure dans les documents qui vous ont été remis.

Les comptes de l'exercice 2013 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Présentation du compte de résultats

Nous vous précisons que cette présentation vous est faite en milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 291 369 K€ contre 315 595 K€ en 2012, enregistrant ainsi un retrait de 24 226 K€.

Le montant net des dotations et reprises pour amortissements et provisions ressort à 2 160 K€.

Le résultat opérationnel est un bénéfice de 18 752 K€ au lieu de 20 796 K€ en 2012.

Le résultat financier ressort en perte de 2 893 K€ contre 1 171 K€ en 2012.

Le résultat avant impôt est un bénéfice de 15 859 K€ au lieu de 19 625 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé est de 8 399 K€ contre 12 063 K€ en 2012.

La part de résultat revenant à CIS, société consolidante, ressort à 6 079 K€ contre 9 846 K€ en 2012.

Présentation du bilan

Nous vous précisons que cette présentation vous est également faite en milliers d'euros.

Les actifs non courants s'élèvent à 15 992 K€ contre 13 009 K€ en 2012.

Les actifs courants ressortent à 122 089 K€ contre 116 254 K€ en 2012.

Les passifs non courants s'élèvent à 10 304 K€ (dont 518 K€ de provisions à long terme) au lieu de 628 K€ en 2012.

Les passifs courants s'élèvent à 67 200 K€ au lieu de 69 681 K€ en 2012.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2013 ressort à 60 577 K€ contre 58 954 K€ à la clôture de l'exercice 2012.

La part des intérêts non contrôlant dans les fonds propres est de 3 132 K€ au lieu de 2 863 K€ en 2012.

Précisions diverses

L'effectif moyen du personnel ressort à 11 857 personnes en 2013 contre 11 637 personnes en 2012.

III. EVENEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

IV. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1. La situation économique mondiale

La crise économique mondiale s'est poursuivie pendant tout l'exercice et la demande mondiale s'est ralentie avec des effets directs sur l'évolution du cours des matières premières et, par conséquent, sur le niveau d'activité de notre clientèle minière.

En revanche, la clientèle dans les secteurs du pétrole et du gaz n'a pas été affectée par cette situation.

2. Stratégie et perspectives

Le modèle économique développé par CIS depuis l'origine reste confirmé.

Le positionnement géographique mondial élargi de CIS confirme son efficacité en ce sens que l'on constate que certaines filiales, du fait de phénomènes politiques ou économiques, ont vu leur activité ralentir tandis que d'autres secteurs géographiques (Tchad, Mozambique, Algérie) enregistrent des progressions significatives.

Les perspectives de développement restent très fortes dans les domaines d'activité du pétrole et du gaz.

En ce qui concerne les mines, au-delà d'opportunités qui continuent à émerger, nous restons très confiants sur les perspectives de ce secteur d'activité qui, beaucoup plus que celui du pétrole, est soumis aux fluctuations des cycles de l'économie.

Ce secteur va nécessairement rebondir dès l'instant où la demande mondiale va se renforcer.

Dans ce contexte, pour atteindre l'objectif que CIS s'est fixé qui est de réaliser à moyen terme un chiffre d'affaires de 500 M€, la stratégie repose sur trois axes :

- Procéder à des opérations de croissance externe dans son cœur de métier, le catering ;
- Se positionner dans de nouveaux secteurs géographiques (Moyen Orient et Afrique de l'Est) ;
- Devenir une société multiservices reconnue.

Pour y parvenir, il a été décidé de recourir à l'accompagnement d'un cabinet de conseil spécialisé en stratégie afin de préserver une dynamique de croissance.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. CEI

ARCTIC CATERING SERVICES (ACS)

Cette société créée en 1997 au capital de 90 000 roubles dont le siège se situe à Usinsk en RUSSIE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Nous avons eu un développement très important en 2013, avec de nombreux contrats régularisés durant l'exercice qui offrent de nouvelles perspectives encourageantes dans ce pays.

CIS SAKHALIN

Cette société créée en 2003 au capital de 20 000 roubles dont le siège se situe à Yuzhno-Sakhalinsk en RUSSIE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Nos activités ont également progressé dans la zone de Sakhalin au cours de l'exercice 2013.

CIS GEORGIE

Cette société créée en 2002 au capital de 2 000 laris dont le siège se situe à Tbilissi en GEORGIE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale est actuellement en sommeil par suite du constat de perspectives de développement quasiment inexistantes.

CIS UKRAINE

Cette société créée en 1996 au capital de 6 000 dollars US dont le siège se situe à Kiev en UKRAINE est une filiale à 100 % de notre Groupe. Cette filiale est actuellement en sommeil.

UKRAINE CATERING & SERVICES (UCS)

La réactivation de notre ancienne structure ukrainienne étant trop longue et coûteuse, une nouvelle filiale a été créée à Kiev en UKRAINE au capital de 63 000 hryvnias, détenue à 100 % par notre Groupe, afin de pouvoir participer aux appels d'offres à venir notamment dans le domaine de la construction.

B. ASIE - OCEANIE - MOYEN-ORIENT

CIS ASIE

Cette société créée en 1997 au capital de 583 600 sums dont le siège se situe à Zarafshan en OUZBEKISTAN est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale n'ayant pas d'activité demeure en sommeil.

CAC KAZAKHSTAN

Cette filiale a été acquise en 2010 afin de mieux répondre aux exigences nationales des opérateurs pétroliers présents au Kazakhstan.

Son capital est de 72 500 tengés détenu à 100 % par notre Groupe, son siège se situe à Almaty au KAZAKHSTAN.

Les activités ont continué de se développer avec une progression significative de notre rentabilité.

CIS NOUVELLE-CALEDONIE

Cette société créée en 2005 au capital de 5 000 000 francs CFP dont le siège se situe à Koné est une filiale à 60 % de notre Groupe, 20 % étant détenus par un partenaire local français et 20% par la Province Nord.

Grâce à ce partenariat, nous nous sommes totalement intégrés au niveau de la Province Nord.

Cette filiale a enregistré une activité en net retrait en raison de la fin de la phase de construction de l'usine de traitement de Nickel et des démobilisations au niveau des effectifs de notre client ; la rentabilité demeure toujours satisfaisante.

CISY YEMEN

Cette société créée en 2009 au capital de 8 000 000 riyals yéménites dont le siège se situe à Sanaa au YEMEN est une filiale à 50 % de notre Groupe, le solde des parts étant détenu par un partenaire local.

Son activité porte sur l'exécution d'un contrat de « utilities management » avec TOTAL qui permet de maintenir notre position dans ce pays et de démontrer que nous maîtrisons également ce type de services.

Cette filiale a enregistré une activité stable et dégage une rentabilité qui reste correcte.

MOHJAT AL-IRAQ GENERAL TRADE

Cette nouvelle filiale a été créée en 2012, avec un capital de 5 000 000 de dinars détenu à 100 % par CIS, dont le siège se situe à Bagdad.

Nous avons enregistré un exercice déficitaire dû à des complexités opérationnelles et réglementaires et avons décidé de nous retirer de cette zone avec un arrêt définitif de nos activités au cours du mois de novembre 2013.

C. AFRIQUE

CATERING NORTH AFRICA SERVICES

Cette société créée en 2001 au capital de 1 000 000 dinars dont le siège se situe à Alger en ALGERIE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

L'acquisition de notre participation dans la société CIEPTAL en 2006 s'est faite au travers de CNA qui, de ce fait, a cessé son activité opérationnelle.

Le litige avec les autorités algériennes au sujet du transfert des dividendes issus des bénéfices réalisés par notre filiale est toujours en cours.

CIEPTAL

Cette société acquise en 2006 au capital de 100 000 000 dinars et dont le siège se situe à Hassi-Messaoud en ALGERIE est une filiale à 100 % de notre Groupe depuis 2008.

Notre développement s'est poursuivi en 2013 tant du point de vue de notre activité que de nos marges qui ont également progressé.

Le marché algérien continue d'être très porteur pour notre groupe.

CIS TCHAD

Cette société créée en 1998 au capital de 5 000 000 francs CFA dont le siège se situe à N'Djamena au TCHAD est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale a connu une progression significative de son activité avec la signature de nombreux contrats grâce à l'arrivée de nouveaux opérateurs pétroliers au cours de l'exercice qui ont également permis d'améliorer notre rentabilité.

CIS CAMEROUN

Cette société créée en 1998 au capital de 5 000 000 francs CFA dont le siège se situe à Douala au CAMEROUN est une filiale à 100 % de notre Groupe. Cette société continue d'agir pour les activités du Groupe au Tchad en termes de logistique et d'approvisionnement.

CIS MADAGASCAR

Cette société créée en 2008 au capital de 2 000 000 d'ariarys dont le siège se situe à Tananarive à MADAGASCAR est une filiale à 99% de notre Groupe.

Par suite de la fin d'un important contrat de construction des infrastructures et de la faible visibilité de développement, nous avons décidé de nous retirer de ce pays et de procéder à la dissolution de cette filiale qui sera effective en 2014.

ICS GUINEE Conakry

Cette société créée en 2008 au capital de 10 000 000 de francs guinéens dont le siège se situe à Conakry en République de GUINEE est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Cette filiale a poursuivi son activité avec le groupe BECHTEL.

GCS GUINEE Conakry

Cette filiale détenue à 100 % par notre Groupe, au capital de 10 000 000 francs guinéens, dont le siège se situe à Conakry en République de GUINEE, a été créée en 2011 pour les besoins liés aux développements miniers attendus dans ce pays dont le devenir reste très prometteur.

Du fait de l'instabilité politique qu'a connu la Guinée et de l'effondrement des cours de certaines matières premières dans le domaine minier, notre activité a été diminuée par deux au cours de l'exercice 2013, la rentabilité demeurant toujours positive.

CNA MAURITANIA

Nos activités sont désormais gérées au travers de cette société créée en 2011, dont le capital de 2 000 000 d'ouguiyas est détenu à 100 % par CIS.

Notre Groupe, après un appel d'offre international, a été retenu par la société canadienne Kinross pour assurer tous les services de restauration, d'hôtellerie et logistique de ce contrat majeur.

L'opération, située en zone extrême, porte sur l'exploitation d'une très importante mine d'or.

Nos activités ont continué de se développer et notre rentabilité a également progressé du fait des renégociations contractuelles intervenues en fin d'exercice précédent.

CIS ANGOLA

Afin de répondre aux appels d'offres pour le développement des ressources pétrolières en ANGOLA, une filiale au capital de 1 556 104 kwanzas a été créée en 2010 avec un partenaire local qui possède 40 % des parts de cette société.

Cette filiale a été mise en sommeil en 2011 du fait d'une insuffisance de visibilité sur les perspectives objectives du Groupe dans ce pays. Nous avons ainsi décidé de procéder à la dissolution de cette société qui devrait être effective en 2014.

CIS NIGER

Cette filiale a été créée en 2010 afin de pouvoir participer aux développements miniers. Son capital, détenu à 100% par CIS, est de 1 000 000 francs CFA ; son siège se situe à Niamey. Cette filiale est en sommeil.

CIS BURKINA FASO

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 1 000 000 francs CFA et dont le siège se situe à Ouagadougou, a été créée en 2010 pour les besoins du contrat AVOCET MINING, société canadienne.

Nous avons poursuivi notre développement dans ce pays dont les réserves sont essentiellement minières.

CIS SIERRA LEONE

Afin de répondre aux perspectives de développement des ressources minières de SIERRA LEONE, une société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 5 000 000 de leones a été enregistrée à Freetown en 2010.

Notre activité est en retrait par rapport à l'exercice précédent du fait de la décision de notre client de scinder ses contrats de catering entre plusieurs opérateurs.

D. AMERIQUE DU SUD

CIS BRESIL

Cette société créée en 1999 au capital de 27 801 680 réals dont le siège se situe à Macaé au BRESIL est une filiale à 100 % de notre Groupe.

Une augmentation de capital d'un montant de 24 949 300 réals a été réalisée en 2013.

L'activité de cette filiale a légèrement progressé mais la maîtrise de la rentabilité demeure toujours difficile et nous avons enregistré des pertes.

Des mesures radicales ont été prises afin de revoir notre façon d'opérer et notre système de gestion et de logistique, sachant que notre activité ne repose que sur des contrats offshore.

De nouvelles dispositions en termes de management, d'organisation, d'investissement, de procédures, de reporting et de stratégie ont été prises en vue de rétablir aussi rapidement que possible l'équilibre économique de cette filiale.

CIS BOLIVIE

Cette société créée en 1998 au capital de 5 027 dollars US dont le siège se situe à Santa Cruz en BOLIVIE est une filiale à 99% de notre Groupe.

Notre activité s'est maintenue en 2013 mais nos objectifs de rentabilité n'ont pas été atteints.

Des dispositions en terme de management ont été prises afin de donner un nouvel élan à ce pays dont les perspectives de développement restent toutefois limitées.

CIS PEROU

Cette filiale a été créée à Lima au PEROU en 2006 afin de pouvoir participer aux importants développements miniers attendus dans cette zone d'Amérique du Sud.

Son capital a été augmenté de 2 874 495 sols au cours de l'exercice afin d'être porté à 3 306 956 sols, la part du groupe étant désormais de 99,9%.

L'exercice a été difficile en terme de rentabilité ; nous avons enregistré des pertes ce qui a entraîné un nouveau changement de l'équipe de direction sachant que le potentiel de développement reste significatif dans ce pays.

CISM VENEZUELA

Cette société créée en 1998 au capital de 20 000 bolivars fuerte dont le siège se situe à Caracas est une filiale à 100 % de notre Groupe. Cette filiale n'ayant pas d'activité demeure en sommeil.

E. NOUVELLES FILIALES CREEES EN 2013

CIS MALI

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 1 000 000 francs CFA, a été créée en 2013 afin de participer aux développements miniers de ce pays.

Son siège se situe à Bamako au MALI.

Deux contrats ont été signés au cours de ce premier exercice.

CIS NACALA

Cette société au capital de 20 000 meticals dont le siège se situe à Nacala au MOZAMBIQUE est une filiale à 80 % de notre Groupe, le solde des parts étant détenu par un partenaire local.

Des développements miniers et gaziers considérables sont attendus dans ce pays au potentiel très riche.

Un premier contrat a été démarré avec succès pour le compte du groupe brésilien VALE.

CIS DOMINICANA

Cette société, dont le siège se situe à Santo Domingo en REPUBLIQUE DOMINICAINE, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 100 000 pesos, a été créée en 2013 afin de pouvoir répondre à l'appel d'offre du groupe minier BARRICK GOLD.

Ce contrat a été remporté et nos activités ont démarré en septembre 2013 à la satisfaction de notre client.

CIS PACIFIC

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 200 000 francs CFP a été créée en 2013 à Nouméa en NOUVELLE-CALEDONIE afin de participer aux développements attendus dans le sud du pays.

Nous n'avons pas eu d'activité au cours de ce premier exercice.

CIS MIDDLE-EAST

Cette société, filiale à 100% de notre Groupe, au capital de 100 000 dirhams a été créée en 2013 à Dubaï aux EMIRATS ARABES UNIS afin de participer aux développements attendus dans le Golfe Persique.

Nous n'avons pas eu d'activité opérationnelle au cours de ce premier exercice.

F. FILIALES DISSOUTES OU CEDEES EN 2013

CIS-EURASIA

Cette société russe, filiale à 100 % de notre Groupe, créée en 1999 au capital de 83 490 roubles dont le siège se situait à Surgut a été dissoute en 2013.

Suite à la fin de notre contrat avec le groupe SHELL en 2010, cette filiale avait été mise en sommeil.

EGCS GUINEE Equatoriale

Cette société au capital de 10 000 000 francs CFA dont le siège se situe à Malabo était une filiale à 60 % de notre Groupe.

Face aux difficultés opérationnelles et aux faibles perspectives de développement cette filiale a été cédée à notre partenaire la société GEPETROL, entité étatique chargée de gérer les intérêts pétroliers de ce pays.

CIS RDC

Cette filiale à 99% de notre Groupe créée en 2010 à Kinshasa en République Démocratique du CONGO a été dissoute en 2013, nos activités s'opérant depuis 2012 au travers de notre succursale. Nous continuons nos démarches commerciales afin de participer aux développements attendus dans ce pays aussi bien dans les domaines pétroliers que miniers. En fonction des opportunités qui se présenteraient, une nouvelle société sera créée.

VI. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires majoritaires.

Au 31 décembre 2013, le capital est composé de 8 041 040 actions, représentant un nombre total de droits de vote de 13 761 292, qui sont tous exerçables.

Actionnaire	Nombre de Titres		Droits de Vote	
Mr Régis ARNOUX	2 640 124	32,8%	5 280 248	38,4%
Société FINRA (R. ARNOUX Président et associé majoritaire)	1 280 000	15,9%	2 560 000	18,6%
Mme Solange ALOYAN	757 244	9,4%	1 514 488	11,0%

VII. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

La Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (codifiée sous l'article L.441-6-1 al.1 du Code de commerce) a prévu, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes devront publier des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients.

Nous vous rappelons que l'activité de notre Société se déroule intégralement à l'étranger et que de ce fait, la quasi intégralité de nos fournisseurs est hors du champ d'application de cette loi.

Cependant, conformément au décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, qui fixe les modalités d'application de ces dispositions, nous vous indiquons les renseignements ci-après.

	2012	2013
Délais de rotation des Stocks	26 jours	33 jours
Crédit moyen Clients	62 jours	72 jours
Crédit moyen Fournisseurs	77 jours	84 jours

VIII. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES TITRES

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par votre Assemblée Générale, le Conseil a, au cours de l'exercice 2013, procédé à des achats et ventes de titres en vue de réguler les cours de l'action de la Société.

Au 31 décembre 2013, la Société disposait en actions propres de 30 007 titres contre 14 530 au 31 décembre 2012.

IX. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 425 577,74 euros, de la manière suivante :

- Dividende 425 577,74 euros

Puis de compléter ce dividende par le prélèvement d'une somme de 619 757,46 euros sur le compte autres réserves, soit un dividende global de 1 045 335,20 euros.

Vous rappelant que le nombre d'actions est désormais de 8 041 040 suite à la division de la valeur nominale de l'action, si vous approuvez cette affectation, le dividende brut global sera donc de 0,13 euro par action.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement proportionnel de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France (CGI art. 158-3-2° à 4°).

X. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois exercices précédents est celui mentionné dans le tableau ci-dessous, étant précisé qu'une opération de division par 4 de la valeur nominale de l'action a été réalisée le 03.12.2012.

	2010	2011	2012
Nombre d'actions rémunérées	2 008 340	2 010 260	8 041 040
Dividende net par action	1,10 €	1,10 €	0,275 €
Valeur de l'action à la dernière séance boursière suivant la clôture de l'exercice	59,47 €	70,50 €	25,41 €

XI. DEPENSES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que le montant des charges non déductibles fiscalement, hormis l'impôt sur les sociétés, s'est élevé au titre de l'exercice écoulé à 23 011 euros, dont 13 967 euros de charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 du CGI.

XII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al.4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

- Monsieur Régis ARNOUX : Président de FINRA (SAS - 13 Marseille), Gérant de la SCI MONCEAU (13 Marseille).
- FINANCIERE REGIS ARNOUX (SARL - 13 Marseille) : Néant.
- Madame Monique ARNOUX : Gérante de la SCEA Mas de Joussanes (13 - Mouriès).
- Madame Florence ARNOUX : Néant.
- Madame Frédérique SALAMON : Néant.
- Monsieur Christian DAUMARIE : Néant.
- Monsieur Henri de BODINAT : Président Directeur Général de Time Equity Partners (SAS - 75 Paris) ; Administrateur de CCM/Benchmark (SA - 75 Paris) ; de Thema TV (SA - 75 Paris), de Transmedia Communications (SA - Genève), de Espérance (SA - 75 Paris), de Mobile Network Group (SA - 75 Paris).
- Monsieur Michel de BONNECORSE : Gérant de Orientations Internationales (EURL - 75 Paris).
- Madame Sophie LE TANNEUR : Gérante de Financière Lucinda (EURL - 92 Neuilly-sur-Seine)
- Monsieur Frédéric BEDIN : Président du Directoire de Public Système Hopscotch (SA - 92 Levallois).
- MARINE FIRMINY (SASU - 75 Paris) : Néant.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé aux mandataires sociaux.

Ces informations prennent également en compte, le cas échéant, les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

- Monsieur Régis ARNOUX, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : 192 K€.
- FINANCIERE REGIS ARNOUX : 207 K€ à titre d'honoraires et de jetons de présence.
- Madame Monique ARNOUX, Administrateur : 10 K€ à titre de jetons de présence.
- Madame Florence ARNOUX, Administrateur : 98 K€ à titre de salaire et jetons de présence.
- Madame Frédérique SALAMON, Administrateur : 77 K€ à titre d'honoraires et de jetons de présence.
- Monsieur Christian DAUMARIE, Administrateur : 20 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Henri de BODINAT, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Michel de BONNECORSE, Administrateur : 20 K€ à titre de jetons de présence.
- Madame Sophie LE TANNEUR, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- Monsieur Frédéric BEDIN, Administrateur : 15 K€ à titre de jetons de présence.
- MARINE FIRMINY, Administrateur : 35 K€ à titre d'honoraires et de jetons de présence.

XIII. ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2013 : 3 518 titres représentant 0,04 % du capital social.

Aucun de ces titres ne faisait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE).

XIV. JETONS DE PRESENCE

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant des jetons de présence de votre Conseil d'Administration.

XV. AUTORISATION D'OPERER EN BOURSE

Nous vous rappelons qu'en dernier lieu votre Assemblée Générale dans sa délibération du 18 juin 2013 et selon les termes et conditions contenus dans la résolution correspondante, a autorisé le Conseil d'Administration et lui a conféré tous pouvoirs à l'effet de permettre à la Société d'acquérir ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 à L.225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, autorisation pouvant être utilisée en vue de :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées,

Cette autorisation a une durée de validité de dix-huit mois qui expirera le 17 décembre 2014.

Nous vous demandons de bien vouloir réitérer cette autorisation pour une nouvelle période de validité de dix huit mois, étant précisé que nous vous proposons de fixer les limites de cette autorisation comme suit : les opérations effectuées à ce titre seraient réalisées à un prix maximum d'achat de Trente Cinq (35) euros et le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de ladite autorisation ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions,

XVI. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a entrepris aucune action de recherche et développement de nature à lui permettre de bénéficier des avantages fiscaux et financiers susceptibles d'être octroyés dans certains cas par les pouvoirs publics.

Aucune dépense de cette nature n'a été portée à l'actif de notre bilan.

XVII. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Gonzague de Blignières, né le 29 avril 1956 à Autun (71), demeurant 34 rue de Prony 75017 PARIS.

Cette nomination serait faite pour une durée de six années devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

XVIII. FONDATION D'ENTREPRISE

Conformément à la décision prise par votre assemblée générale du 12 juin 2007, notre Société a mis en place une fondation d'entreprise dont la création officielle résulte d'un arrêté du Préfet des Bouches du Rhône en date du 11 février 2008.

Nous vous rappelons que l'objectif de cette Fondation est de sélectionner un ou plusieurs candidats (tes) venant de milieux défavorisés souhaitant poursuivre une formation secondaire et/ou universitaire et ayant un projet professionnel défini, afin de les accompagner non seulement sur le plan financier, mais également en leur apportant toute aide et assistance pendant tout le déroulement de leurs études.

Notre Fondation dont le budget s'élève à 40 000 euros par an, a assisté et suivi 17 candidates et candidats au cours de l'exercice 2013.

B. COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous rappelons qu'aux termes des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du code du travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le Président, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital, ce qui est le cas pour notre société.

Les actionnaires n'ayant pas été consultés relativement à une augmentation de capital réservée aux salariés depuis trois ans, il y a lieu, en application des dispositions du texte susvisé, de statuer sur l'opportunité de procéder à une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés.

Les résolutions que nous vous soumettons au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire vont dans le sens du respect de cette obligation.

Les projets de résolutions que nous avons élaborés ont trait aux diverses questions abordées ci-dessus, de même qu'au quitus des membres du Conseil d'Administration et aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L.225-42 al.3 du Code de commerce.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions ainsi soumises à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

UN ADMINISTRATEUR

LE PRESIDENT

Rapport sur la Responsabilité Sociétale

NOS ENGAGEMENTS,

Notre métier : le service. Notre objectif : la qualité

Nourrir, loger, servir et assurer le bien-être de plusieurs milliers de personnes réunies au bout du monde le temps d'un grand chantier c'est le métier de Catering International & Services.

Notre capacité à assurer la **gestion de bases-vie aux quatre coins du globe**, le **professionnalisme de nos équipes** et la **qualité de nos prestations**, sont aujourd'hui de notoriété.

Afin de maintenir et d'**améliorer l'efficacité** de nos prestations, j'ai engagé CIS dans une **démarche qualité** pour laquelle nous avons obtenu la certification ISO 9001 en février 2004, qui a été renouvelée chaque année.

Tous les **moyens et les ressources nécessaires** sont mis en œuvre pour cette démarche qui vise à :

- Consolider la **position de CIS** pour les appels d'offres majeurs et faciliter son accès à de **nouveaux marchés**,
- Améliorer l'**efficacité de notre organisation et de nos méthodes de travail**,
- Renforcer les **interfaces** entre le siège et les sites,
- Pérenniser la qualité de nos prestations et répondre aux attentes croissantes de nos clients, notamment en matière de **QHSE**,
- Promouvoir et respecter les valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Les objectifs qualité sont revus, mesurés et analysés chaque année.

Dans ce contexte et parce que la **satisfaction de nos clients et consommateurs** est notre préoccupation première, je demande à **chaque collaborateur**, y compris sur les sites d'opérations de continuer à **s'impliquer dans ce projet collectif et global**, avec le Responsable Qualité.

"Nos valeurs : l'esprit d'équipe dans le respect des autres"

Régis ARNOUX
Président Directeur Général

NOS RESPONSABILITÉS

CIS : une entreprise socialement responsable

Depuis son origine, le Groupe CIS cherche à se développer de manière durable en favorisant les populations et l'économie locale des pays dans lesquels il opère. Par sa position comme l'un des leaders mondiaux de la gestion de bases-vie, dont le cœur de métier reste l'hôtellerie et la restauration, CIS a une responsabilité grandissante vis-à-vis de ses clients, consommateurs, collaborateurs, fournisseurs et citoyens.

Notre métier a connu de grands changements ces dernières années et CIS a décidé de s'engager dans des pratiques toujours plus responsables, prévoyantes et volontaires. CIS a développé une démarche globale construite sur les 3 piliers du développement durable déclinés en 10 axes :

Responsabilité et performance économique

- Satisfaire nos clients et consommateurs
- Garantir l'efficacité de nos processus pour assurer une rentabilité à nos actionnaires
- Participer à la croissance économique locale durable
- Communiquer sur le développement durable

Responsabilité et performance environnementale

- Réduire les impacts environnementaux de nos produits et services
- Limiter nos émissions de Gaz à Effets de Serre

Responsabilité et performance sociale et sociétale

- Sécurité de nos collaborateurs
- Suivi et anticipation de la réglementation des ressources humaines
- Développement éthique de CIS
- Renforcement des contacts avec nos parties prenantes

NOTRE ÉTHIQUE,

La Charte Ethique CIS : des valeurs communes à tous les collaborateurs du Groupe



En 2004 CIS a intégré dans son système de management une Charte Ethique qui énonce et reflète les valeurs et les règles d'éthique, morales et déontologiques dans lesquelles doit être menée la conduite de nos affaires et nos relations avec les tiers, (clients, fournisseurs, partenaires, pouvoirs publics, actionnaires,...).

En effet, nos actes doivent se conformer à des règles d'intégrité, d'impartialité et d'ouverture, ceci afin de conserver et d'accroître la confiance de nos actionnaires, partenaires, clients et fournisseurs, et préserver notre réussite.

Nos engagements consistent en particulier à prévenir le blanchiment d'argent, à lutter contre la corruption, à respecter les règles de la libre concurrence, de confidentialité, à éviter les situations de conflits d'intérêts, à se conformer scrupuleusement à l'ensemble des législations qui nous sont applicables, à agir pour l'environnement et le développement durable. Dans la continuité de cette logique, CIS est membre du pacte mondial de l'ONU depuis 2005 et publie régulièrement ses « Communication on Progress ».

En outre, CIS s'engage au quotidien pour la diversité, l'égalité des chances, la protection de la santé et de la sécurité. Ces valeurs sont partagées par tous les collaborateurs et dirigeants de CIS.

La Charte Ethique s'applique à tous les dirigeants et collaborateurs du Groupe CIS.

NOTE METHODOLOGIQUE

Les informations présentées ci-dessous sont communiquées conformément au décret n°2012-557 du 24 avril 2012, concernant l'application de l'article 225 du Grenelle II. Les indicateurs sont présentés pour l'ensemble du Groupe (la Société CIS France ainsi que l'ensemble de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle), calculés par consolidation des données collectées dans les 41 pays où CIS est présent, formant une cohérence entre le reporting social, l'impact du Groupe sur l'environnement et le reporting financier. Des informations complémentaires sur nos engagements et notre politique de développement durable sont disponibles sur le site internet du Groupe CIS www.cis-catering.com.

La gravité des accidents du travail n'est pas communiquée dans ce rapport, au même titre que le bilan des accords collectifs, ces informations n'étant pas disponibles. Par ailleurs, certains indicateurs sont présentés dans ce rapport sur un périmètre restreint (Siège, ou Siège et expatriés) compte tenu de la pertinence ou de la disponibilité de ces informations. Cette restriction de périmètre est précisée dans le corps du rapport pour chaque indicateur concerné.

1. La dynamique sociale du Groupe CIS

NOS EQUIPES

L'effectif moyen du Groupe au 31 décembre 2013 est de 11 857 collaborateurs, soit une augmentation de 2% par rapport à celui enregistré au 31 décembre 2012. Les femmes représentent 13% des effectifs (Siège et expatriés). Le déséquilibre significatif de la proportion entre hommes et femmes au sein du Groupe est la conséquence directe de notre activité de catering en milieu extrême et de notre présence dans certains pays où les règles religieuses interdisent le travail des femmes, la sécurité de nos équipes dans les pays d'opération restant notre priorité.

Les équipes CIS : une forte présence à l'étranger

Effectif moyen	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	12 mois	%	12 mois	%
Asie/Océanie	1 606	14	1 812	16
Afrique	7 093	60	6 769	58
CEI	1 074	9	825	7
Amérique du Sud	1 756	15	1 895	16
Expatriés	279	2	287	3
Siège social	49	0	49	0
TOTAL	11 857	100	11 637	100

L'évolution des effectifs Siège et expatriés (328 personnes en 2013) a généré 43 embauches et 51 départs (dont 10 licenciements) au cours de l'année 2013.

Les équipes CIS : des collaborateurs expérimentés

Répartition par âge des effectifs Siège

et expatriés

31 décembre 2013

31 décembre 2012

(en %)

Moins de 25 ans	1	1
25-29 ans	9	8
30-34 ans	17	19
35-39 ans	11	10
40-44 ans	18	20
45-49 ans	17	16
50-54 ans	12	14
55-59 ans	10	9
60 ans et plus	5	3
	100	100
AGE MOYEN	43 ans	43 ans

L'organisation du travail

La durée légale du travail des collaborateurs au Siège du Groupe est de 39 heures par semaine (dont 4% de temps partiel). L'absentéisme ressort à 0,9% en 2013 (cet indicateur est calculé en jours d'absence pour maladie ou non justifiée par salarié et par an).

Le temps de travail des employés locaux dans les pays d'opération est fixé dans le respect des réglementations locales.

Rotation

- *il s'agit du rythme de présence des expatriés dans les pays d'opération*

Les rythmes de rotation des agents expatriés sont majoritairement dépendants des contrats clients.

Les expatriés, selon leur contrat et leur pays d'opération, respectent un rythme de rotation exprimé en semaines ou en mois définissant la durée de leur intervention continue sur site et la durée de leur retour au domicile (par exemple « 8/3 » correspondent à 8 semaines de mobilisation pour 3 semaines à domicile).

L'organisation du dialogue social

Compte tenu de ses effectifs, la Société CIS France a instauré un dialogue de qualité avec les délégués du personnel, qui peuvent notamment être consultés sur les thèmes de la santé et de la sécurité au travail. La filiale CIS Nouvelle-Calédonie dispose d'instances de représentation du personnel avec lesquelles la direction de la Société entretient un dialogue régulier. Les autres filiales ne sont pas concernées par ces dispositions.

LA VALORISATION DE NOS TALENTS

La formation de nos collaborateurs : développer les compétences pour une amélioration constante de notre qualité de service et favoriser l'épanouissement professionnel de notre personnel

La formation proposée aux équipes regroupe :

- Formation qualité
- Formation sécurité
- Formation technique-métier
- Formation aux techniques de management
- Formation informatique

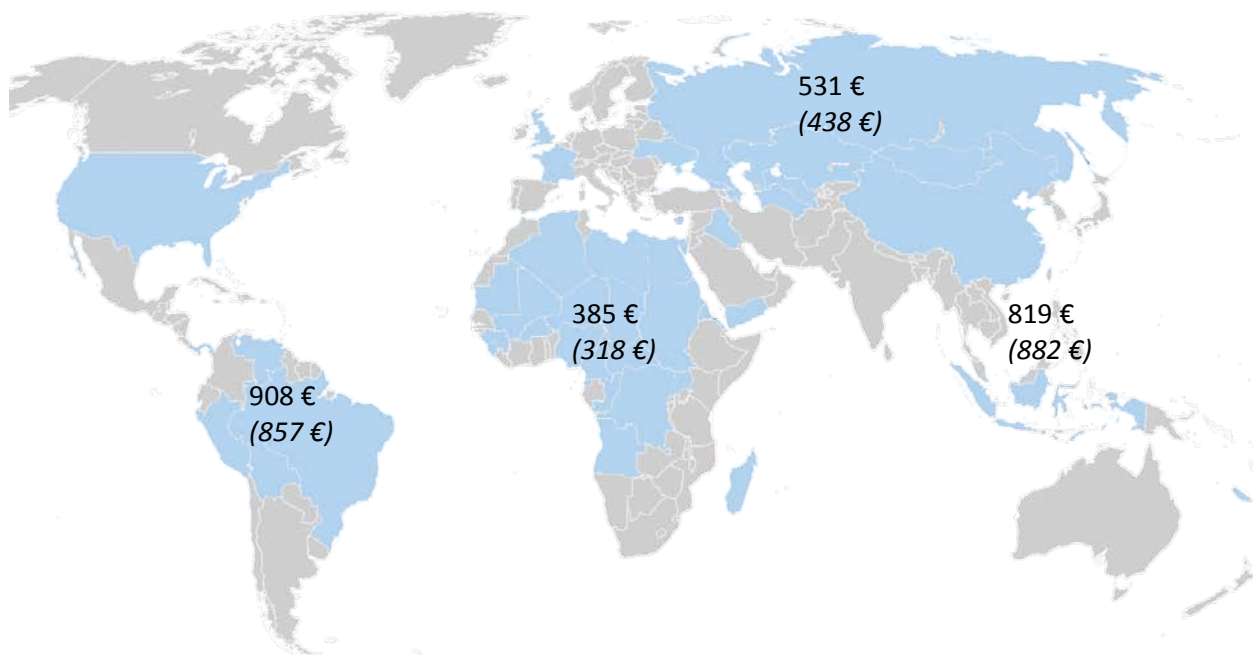
Les formations externes et internes suivies par les collaborateurs ont représenté 19 316 heures en 2013, soit 12% de moins qu'en 2012, représentant des dépenses respectives de 88,6 K€ en 2013 et 92,6 K€ en 2012. Tous les collaborateurs, quelles que soient leurs responsabilités, se voient offrir un plan de formation adapté à leurs compétences et permettant, selon leurs souhaits, de se préparer à une reconversion, une mobilité internationale ou une progression de carrière. Tous ont bénéficié de formations en 2013.

Evolution de la rémunération

Les graphiques ci-dessous présentent le pourcentage des effectifs Siège et Expatriés en CDI et à temps complet selon leur rémunération brute mensuelle :



Les salaires moyens mensuels (charges incluses) des employés locaux par zone géographique sont les suivants en 2013 (et 2012) :



LA SECURITE DE NOS EQUIPES : NOTRE PRIORITE

Les méthodes de management du Groupe CIS s'inscrivent dans le respect des référentiels ISO et OHSAS, et cela même pour les filiales n'ayant pas entrepris de démarche de certification. Le respect de ces référentiels par tous les collaborateurs du Groupe est renforcé par son inscription dans la Charte Ethique.

3 000

- *c'est le nombre de jours sans accident ayant provoqué un arrêt de travail au Tchad*

Les accidents du travail font l'objet d'une analyse systématique, afin d'en déterminer les causes et d'y remédier, par la sécurisation d'un lieu, la formation et l'information des équipes, la mise en place d'actions de prévention... En 2013, 8 accidents ont provoqué un arrêt de travail contre 28 en 2012 (aucun accident au Siège en 2013 et 2012), soit un taux de fréquence de 0,25 en 2013 et 0,90 en 2012 (ce taux est calculé par million d'heures travaillées). Au Siège du Groupe, aucune maladie professionnelle n'a été recensée en 2013.

NOTRE CHARTE ETHIQUE : UN CODE DE CONDUITE INTERNE

L'éthique en matière de recrutement et de promotion : égalité de traitement

Le recrutement et la promotion au sein du Groupe sont uniquement basés sur les compétences de chacun, sans discrimination liée au sexe, à l'âge, aux origines, à la condition physique. A titre d'exemple, le personnel du Siège et les expatriés représentent 25 nationalités différentes, 13% de femmes (46% au Siège du Groupe), 2% de personnes handicapées (au Siège). La Charte Ethique est signée par l'ensemble du personnel entrant au sein du Groupe CIS.

Par ailleurs, la parité est respectée au sein du conseil d'administration de CIS dans le respect de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

De plus, l'application de la Charte exige au sein du Groupe la promotion et le strict respect des conventions de l'OIT (liberté d'association, non-discrimination, abolition du travail forcé et de l'emploi des enfants).

La loyauté des pratiques professionnelles nécessite une implication de tous les collaborateurs

La promotion de la lutte contre toute forme de corruption, et notamment la politique d'acceptation et d'offre de cadeaux dans le cadre des relations des collaborateurs du Groupe avec tout tiers intéressé (fournisseur, client, représentant de la collectivité locale, conseil...) est strictement définie par la Charte Ethique du Groupe. Par ailleurs, la santé et la sécurité des consommateurs est garantie par le respect des référentiels ISO et OHSAS dans toutes les filiales du Groupe.

2. Le Groupe CIS au cœur de son environnement

QHSE et DD

- *le département Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement Durable du Groupe CIS fait appliquer la politique sociétale et environnementale de la Direction*

En 2013 le département QHSE&DD a mis en place le projet « Data RSE ». Ce projet, matérialisé par la création d'une matrice de *reporting* environnemental, a permis une remontée partielle des informations. En effet, de nombreux sites d'opération nous ont confirmé leur stricte impossibilité d'évaluer ou d'obtenir une information fiable permettant de quantifier :

- La consommation en eau, électricité, carburant,
- Les déchets produits et recyclés, ...

...tous ces approvisionnements et recyclages étant gérés par nos clients, qui ne disposent eux-mêmes que d'une information consolidée pour le site sans détail par fournisseur/sous-traitant.

Toutefois, sur les sites où cette information est obtenue et maîtrisée, le département QHSE&DD a entamé des actions d'amélioration des indicateurs principaux de consommation énergétique et de diminution des déchets. Nos équipes reçoivent des formations et informations sur l'utilisation raisonnée de l'eau et de l'énergie au quotidien, et des campagnes d'affichage des bonnes pratiques de réduction de notre consommation sont régulièrement effectuées. Certains de nos clients ont également accepté que nous sensibilisions les usagers aux économies d'eau et d'énergie.

Le Siège et certaines filiales du Groupe ont entrepris des démarches de certification :

Année	Certifications prévues			
	ISO 9001	ISO 14001	OHSAS 18001	ISO 22000
2014	Mongolie	Mongolie		
2013	Russie			Russie
2012			Kazakhstan	
2011	Tchad Kazakhstan	Algérie Tchad	Algérie	
2010	Nouvelle Calédonie		Nouvelle Calédonie	
2009			Tchad	
2008	Bolivie	Bolivie	Bolivie	
2007	Brésil			Brésil
2006				
2005	Algérie			
2004	France			

LES ACTIONS QUE NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

S'orienter vers une consommation responsable

Au Siège du Groupe, en 2013, la consommation d'eau s'élève à 317 m³ (308 m³ en 2012) ; l'électricité consommée représente 157 MWh (139 MWh en 2012), ce faible niveau de consommation n'ayant pas entraîné de réflexion sur le recours aux énergies renouvelables. Ces informations ne peuvent être obtenues pour les filiales, comme détaillé dans le paragraphe de présentation du projet « Data

RSE ». Toutefois, les Directeurs Pays sont sensibilisés à la nécessité d’une utilisation raisonnée des ressources en eau, notamment dans les zones connaissant un stress hydrique.

Notre politique d’achat inclut l’envoi d’un questionnaire éthique aux fournisseurs avant leur sélection. Les approvisionnements en produits alimentaires des sites opérationnels sont dépendants des termes contractuels (qui fixent en général le montant minimum de stock de produits alimentaires à posséder sur le site).



Le Groupe CIS promeut la protection de la biodiversité et refuse l’utilisation de toute espèce en voie de disparition (comme le thon rouge) dans les menus proposés aux clients. Les actions de promotion de la biodiversité locale sont laissées à l’initiative des filiales. Les acheteurs et cuisiniers sont formés par le département QHSE et DD à l’amélioration de la fraîcheur des produits (approvisionnement local privilégié, respect de la saisonnalité des fruits et légumes...).

Réduire l’empreinte carbone du Groupe

L’impact carbone des activités du Groupe CIS est mesurable par la valorisation carbone des voyages réalisés par les salariés Siège et expatriés. En 2013, l’impact de nos voyages sur la production de CO₂ s’élève à 1 428 tonnes (1 184 tonnes pour 2012). Nous encourageons notre personnel à limiter ses déplacements pour réduire notre empreinte environnementale, par l’utilisation notamment de la visio-conférence afin d’éviter les voyages inutiles. L’électricité consommée par le Siège représente une émission indirecte de 14 tonnes de CO₂ en 2013 selon les facteurs d’émission publiés par l’Agence Internationale de l’Energie (IEA).

Les rejets de substances dangereuses, nuisances sonores et autre pollution spécifique

L’activité du Groupe n’est pas génératrice de pollution de l’air, de l’eau ou des sols affectant l’environnement. L’utilisation des sols, les nuisances sonores et toute autre forme de pollution spécifique ne sont pas évaluées, n’étant pas applicables à notre activité.

Limiter les déchets

Le recyclage de nos déchets et le contrôle du gaspillage sont des facteurs de protection de l’environnement non négligeables.

Ainsi, 5,9 tonnes de papier ont été recyclées en 2013 par le Siège (2,5 en 2012). Nous privilégions systématiquement les impressions au format PDF et les scans aux photocopies afin de limiter notre consommation de papier et protéger ainsi l’environnement. Le tri sélectif des déchets d’emballage est effectué dans toutes nos filiales, et l’utilisation raisonnée des vivres dans la confection de nos repas est au cœur de nos préoccupations, afin de maîtriser nos coûts tout en limitant notre impact sur l’environnement. En 2013, nous avons lancé une campagne de mise en place du tri sélectif en Erythrée. Nous sensibilisons également nos clients au gaspillage de vivres : au Tchad, les déchets alimentaires sont pesés chaque jour et le résultat est affiché.

Les efforts du Groupe CIS en matière de QHSE et DD

Les actions de formation et d'information des salariés en matière de Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement Durable représentent 18 869 heures en 2013, soit 98% de l'offre de formation globale. En 2012, 21 516 heures de formations internes et externes avaient été dispensées aux collaborateurs CIS sur les problématiques QHSE.

Le Groupe CIS n'a pas engagé de dépenses en 2013 (comme en 2012) pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions, dans la mesure où ce n'était pas nécessaire, la propriété des installations et les décisions environnementales revenant à nos clients. Il n'y a pas, au 31 décembre 2013, de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

NOS ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Le programme CIS Nutrition-Santé

Avec près de 40 millions de repas servis cette année, le Groupe CIS est sensible aux effets des déséquilibres nutritionnels sur la santé. Aussi, pour participer à la lutte contre les maladies cardiovasculaires et l'obésité, le Groupe CIS forme ses chefs à la réduction de l'utilisation de graisses saturées, de sucre et de sel dans leurs recettes. Des campagnes de sensibilisation des usagers sont également réalisées régulièrement sur site.

L'impact territorial de l'activité du Groupe CIS dans les pays d'opération

Le Groupe CIS privilégie la nationalisation des postes : les opérations sont réalisées par 97% de salariés locaux en moyenne. Les salariés bénéficient donc d'un emploi et de formations (parfois diplômantes), et les filiales engagent un transfert de compétences des expatriés vers les locaux.

L'engagement des sociétés du Groupe dans le développement local

Compte tenu de la répartition des activités de CIS dans le monde, il ne nous paraît pas pertinent d'engager les pays d'opérations dans un projet unique ; le Groupe CIS sensibilise ses Directeurs Pays et ses expatriés à la nécessité de préserver l'environnement local. De ce fait, chaque filiale s'implique dans les projets locaux de son choix, selon les spécificités régionales. Ce fonctionnement permet à chacun de nos projets locaux de remporter l'adhésion des équipes en place et de proposer ainsi des engagements pertinents et efficaces aux acteurs locaux.

A titre d'illustration, notre filiale CIS NACALA, exerçant au Mozambique depuis le mois de mai 2013, s'est impliquée dans de nombreux projets locaux :

- Agriculture : formation des populations locales aux techniques agricoles ;
- Environnement : programme de recyclage, campagne de sensibilisation et de contrôle de la réduction de la consommation d'eau et d'énergie ;
- Formation : partenariats avec des centres de formation et des écoles pour l'apprentissage et les stages, formation continue des équipes locales ;
- Engagement social : restauration d'un quai d'embarquement, réparation de l'incinérateur de l'hôpital, cogestion d'un jardin potager collectif.

En seulement 8 mois d'existence sur l'exercice 2013, notre filiale a ainsi pu améliorer les conditions sociales et économiques de plus de 4 000 habitants autour de la base-vie.

Par ailleurs, le Groupe CIS adhère au pacte mondial de l'ONU depuis 2005 et publie régulièrement ses « Communication on Progress » sur la promotion et le respect des Droits de l'Homme, du Droit du Travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la corruption.

Enfin, à Marseille, le Groupe CIS a créé la Fondation d'entreprise CIS, auquel il allouait un budget annuel de 30 K€ depuis 2008 à de jeunes adultes de la région PACA, issus de milieux défavorisés, pour leur permettre d'entreprendre ou de poursuivre leurs études pour obtenir ensuite, dans la vie active, des emplois valorisants et correspondants à leur volonté de réussir. En 2013, le budget annuel a été augmenté de plus de 33% pour atteindre 40 K€. La fondation a accompagné 17 jeunes dans leur scolarité au cours de l'année ; 50 projets ont été suivis depuis 2008 et certains de nos boursiers ont ainsi pu être diplômés et accéder à des CDI grâce aux formations qui ont été financées par la Fondation CIS.

Comptes Consolidés

COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012
(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
CHIFFRE D'AFFAIRES	(3)	291 369	315 595
Achats consommés		(137 215)	(161 100)
Charges de personnel	(22)	(92 284)	(89 014)
Charges externes		(31 699)	(34 670)
Impôts et taxes		(8 301)	(6 557)
Dotations aux amortissements		(2 664)	(2 719)
Dotations et reprises aux provisions	(4)	504	(542)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		19 710	20 993
Autres produits opérationnels		149	341
Autres charges opérationnelles	(5)	(1 107)	(538)
RESULTAT OPERATIONNEL		18 752	20 796
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 941	3 376
Coût de l'endettement financier brut		(4 834)	(4 547)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(6)	(2 893)	(1 171)
RESULTAT AVANT IMPÔT	(3)	15 859	19 625
IMPÔT SOCIÉTÉ	(7)	(7 460)	(7 562)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		8 399	12 063
Part des intérêts non contrôlant		(2 320)	(2 217)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		6 079	9 846
Nombre d'actions		8 041 040	8 041 040
<i>Résultat par action (en euros)</i>		<i>0,76 €</i>	<i>1,22 €</i>
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>		<i>0,76 €</i>	<i>1,22 €</i>
Ecart de conversion des sociétés intégrées		(2 003)	(2 160)
RESULTAT GLOBAL		6 396	9 903
<i>Part du Groupe</i>		<i>4 065</i>	<i>7 680</i>
<i>Part des intérêts non contrôlant</i>		<i>2 331</i>	<i>2 223</i>

BILANS CONSOLIDES (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	(8)	7 219	7 113
Immobilisations corporelles nettes	(9)	8 232	5 467
Immobilisations financières nettes	(10)	254	330
Impôt différé actif		287	99
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		15 992	13 009
ACTIFS COURANTS			
Stocks	(11)	12 738	11 509
Créances clients nettes	(12)	59 479	54 941
Autres actifs courants	(13)	7 558	5 471
Impôt courant		4 076	3 893
Trésorerie et équivalents de trésorerie <i>dont Algérie</i>		38 238 <i>19 963</i>	40 440 <i>15 939</i>
TOTAL ACTIFS COURANTS		122 089	116 254
TOTAL ACTIF		138 081	129 263

BILANS CONSOLIDES (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		1 602	1 605
Réserves		49 764	44 640
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 079	9 846
Intérêts non contrôlant		3 132	2 863
TOTAL CAPITAUX PROPRES		60 577	58 954
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	(14)	518	628
Dettes financières à long terme	(15)	9 786	0
Impôt différé passif		0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		10 304	628
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières à court terme <i>dont Concours Bancaires Courants</i>		1 056 1 043	2 400 2 158
Dettes fournisseurs		39 321	41 763
Impôt courant		2 717	3 533
Autres passifs courants	(16)	24 106	21 985
TOTAL PASSIFS COURANTS		67 200	69 681
TOTAL PASSIF		138 081	129 263

TABLEAUX DE FINANCEMENT (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	8 399	12 063
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation		
Dotations aux amortissements et provisions	2 575	3 027
Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	(190)	(245)
Ecart de conversion	0	(2 160)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		
Incidence de la variation des stocks	(1 831)	(1 191)
Incidence de la variation des clients et comptes rattachés	(6 358)	(7 430)
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	(1 458)	5 093
Incidence de la variation des autres débiteurs et créditeurs	(943)	777
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	194	9 934
FLUX D'INVESTISSEMENTS		
Incidence des variations de périmètre	(119)	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 219)	(2 949)
Acquisition d'actifs financiers	0	(162)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	167	272
Cession d'actifs financiers	93	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(6)	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(6 084)	(2 839)
FLUX DE FINANCEMENT		
Actions propres	(3)	(40)
Augmentation de capital	0	29
Emissions d'emprunts	10 176	0
Remboursements d'emprunts	(28)	(427)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(2 211)	(2 211)
Dividendes payés aux actionnaires non contrôlant des sociétés intégrées	(2 264)	(1 654)
Retenues à la source payées par les filiales	0	(178)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	5 670	(4 481)
Incidence des variations de cours de devises	(867)	(956)
VARIATION DE TRESORERIE	(1 087)	1 658
TRESORERIE NETTE EN DEBUT D'EXERCICE	38 282	36 624
TRESORERIE NETTE EN FIN D'EXERCICE	37 195	38 282

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

(en milliers d'euros à l'exception du nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultat net	Intérêts non contrôlant	TOTAL
Capitaux propres au 31 décembre 2011	2 004 091	1 603	40 099	9 281	2 294	53 277
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	9 281	(9 281)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 211)	-	(1 654)	(3 865)
Augmentation de capital	1 920	2	27	-	-	29
Réserve de conversion	-	-	(2 166)	-	6	(2 160)
Retenues à la source sur dividendes des filiales	-	-	(178)	-	-	(178)
Actions propres	(10 281)	-	(40)	-	-	(40)
Division par 4 du Nominal	6 030 780	-	-	-	-	-
Réserve de consolidation	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	(172)	-	-	(172)
Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2012	-	-	-	9 846	2 217	12 063
Capitaux propres au 31 décembre 2012	8 026 510	1 605	44 640	9 846	2 863	58 954
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	9 846	(9 846)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(2 211)	-	(2 264)	(4 475)
Réserve de conversion	-	-	(2 014)	-	11	(2 003)
Retenues à la source sur dividendes des filiales	-	-	(356)	-	-	(356)
Actions propres	(15 477)	(3)	(396)	-	-	(399)
Réserve de consolidation	-	-	-	-	-	-
Variation du périmètre de consolidation	-	-	255	-	202	457
Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2013	-	-	-	6 079	2 320	8 399
Capitaux propres au 31 décembre 2013	8 011 033	1 602	49 764	6 079	3 132	60 577

Annexe aux Comptes Consolidés

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (Normes IFRS)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

1. LE GROUPE

Les comptes consolidés annuels de CIS clos le 31.12.2013 ont été arrêtés en date du 25.04.2014 par le Conseil d'Administration.

Ces comptes consolidés ont été soumis aux principes des normes IFRS.

Les comptes consolidés sont ceux de Catering International & Services, la société mère de l'ensemble consolidé et de ses filiales.

Le Groupe exerce son activité à l'étranger. Cette activité est le catering international, et consiste à fournir des services de restauration, d'hôtellerie, de logistique, de maintenance technique et de services affiliés (sécurité, médical, loisirs, ...) en milieux hostiles.

Les clients du Groupe sont constitués d'opérateurs occidentaux, souvent de grande notoriété. Ils opèrent en général à partir d'entités locales indépendantes ou de sociétés mixtes locales dans des activités liées au pétrole, au gaz, aux mines, à l'ingénierie et au BTP.

Les services du Groupe accompagnent ces clients dans leurs opérations qui se situent principalement en pays émergents.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

En application du règlement européen n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé européen doivent préparer, à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2005, leurs états financiers consolidés suivant les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement dénommées normes IAS (International Accounting Standards).

Les informations financières consolidées que la Société Catering International & Services S.A. publie au titre des exercices 2012 et 2013 sont donc établies en conformité avec le référentiel IFRS.

Il n'y a pas de différence entre le référentiel IFRS IASB et celui adopté par l'UE appliqué par le Groupe.

Les normes, interprétations et amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Améliorations annuelles 2011 ;
- Amendements à IAS 1 - *Présentation des Autres Eléments du Résultat Global* ;
- Amendements à IAS 12 - *Impôts différés liés à des actifs réévalués* ;
- IAS 19 Révisée (2011) - *Avantages au personnel* ;
- Norme IAS 28 Révisée (2011) - *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* ;
- Amendements à IFRS 1 - *Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les nouveaux adoptants* ;
- Amendement à IFRS 1 - *Prêts gouvernementaux* ;
- Amendements à IFRS 7 - *Informations à fournir - Compensation des actifs et passifs financiers* ;
- Norme IFRS 10 - *Etats financiers consolidés* ;
- Norme IFRS 11 - *Accords conjoints* ;
- Norme IFRS 12 - *Information à fournir sur les participations dans d'autres entités* ;
- Norme IFRS 13 - *Evaluation à la juste valeur* ;

- IFRIC 20 - *Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.*

L'application de ces dernières normes et amendements n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, mais dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 :

- Norme IAS 27 Révisée (2011) - *Etats financiers individuels* ;
- Amendements à IAS 32 - *Compensation des actifs et passifs financiers* ;
- Norme IFRS 9 - *Instruments financiers* et Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 - *Date d'application obligatoire et informations à fournir sur la transition* ;
- Amendements IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 - *Dispositions transitoires* ;
- Amendements IFRS 10, IFRS 12, IAS 27 - *Entités d'investissement.*

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation. L'impact de l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers est en cours d'analyse par le Groupe.

REGLES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut toutes les sociétés contrôlées par Catering International & Services de façon exclusive ou conjointe, ou dans lesquelles la Société Catering International & Services exerce une influence notable.

Toutes les filiales et participations correspondant à ces critères sont consolidées, même si elles représentent une incidence négligeable sur l'ensemble consolidé ou si leur exploitation n'est pas appelée à se poursuivre.

Méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de la Société Catering International & Services sont consolidés par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles CIS exerce un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont consolidés par mises en équivalence.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2013, aucune filiale n'entre dans ces deux dernières catégories.

METHODES D'EVALUATION

Présentation des états financiers

Dans le cadre de l'application d'IAS 1 révisé, le Groupe CIS a opté pour la présentation dans un état intitulé « état du résultat global », situé immédiatement après le compte de résultat, des éléments de produits et charges qui sont comptabilisés directement en capitaux propres en application d'autres normes (écarts de conversion, variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, variations de valeur des instruments de couverture de trésorerie,...).

Conception du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités ordinaires du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Conversion des opérations et des états financiers libellés en devises

Les transactions en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées aux taux de change de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en euros selon la méthode suivante :

Les postes du bilan (hormis les capitaux propres convertis au cours historique) sont convertis en euros sur la base du cours des devises à la date de clôture de chaque exercice.

Les éléments du compte de résultats, ainsi que le résultat part du Groupe figurant en capitaux propres, sont valorisés au cours moyen annuel. L'écart entre le résultat net converti au taux moyen et le résultat net converti au taux de clôture est inscrit dans les réserves de consolidation.

Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants" de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants".

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "passifs courants".

Tous les autres passifs sont classés en "passifs non courants".

Plan de souscription d'actions

Des plans d'options de souscription d'actions peuvent être attribués par le Groupe et dénoués en actions CIS, à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution.

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date d'attribution.

Pour valoriser les options, le Groupe utilise un modèle mathématique de type binomial. La juste valeur totale ainsi déterminée est reconnue de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits. Cette dépense est constatée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées. Lors de l'exercice de l'option, le montant de trésorerie reçu par le Groupe au titre du prix d'exercice est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré de nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (souscriptions d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées incluent en particulier :

- Les entités qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires contrôlent exclusivement ou conjointement, ou exercent une influence notable sur le Groupe ;
- Les principaux dirigeants du Groupe.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Il est évalué net de remises et de taxes.

Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert des principaux risques et avantages vers l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété ou la réalisation du service.

Coûts d'emprunts

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunts relatifs aux investissements en actifs corporels et incorporels se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction / préparation est supérieure à 1 an sont obligatoirement inclus dans le coût de revient de ces actifs.

L'application de cette norme n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe CIS.

Immobilisations incorporelles

a- Goodwill

La prise de contrôle d'activités ou de sociétés est comptabilisée selon la méthode du « coût d'acquisition » selon les dispositions de la norme IFRS 3.

Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La différence entre le coût d'acquisition de l'activité ou des titres de la société acquise, et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition est constatée à l'actif du bilan en goodwill si elle est positive, ou en résultat de l'année d'acquisition si elle est négative.

A compter du 1^{er} janvier 2010 et l'application de la norme IFRS 3 révisée, les frais d'acquisition sont obligatoirement comptabilisés en charges et l'entreprise peut opter pour un goodwill complet ou partiel (pour ce dernier point, aucune option n'a pour le moment été retenue par le Groupe CIS étant donné qu'il n'y a pas eu de goodwill comptabilisé depuis cette date).

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent remettant en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les goodwills sont chacun affectés à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. Une UGT est définie comme étant un ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT est égale à la plus élevée de (i) sa valeur d'utilité mesurée selon la méthode des cash-flows actualisés et (ii) sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité au goodwill. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc être reprise.

Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif ou de l'UGT en question.

b- Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité :

	Durée d'utilisation (en années)
Logiciels	3
Clause de non-concurrence	5

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement au moins une fois par an conformément à la norme IAS 36.

La Société ne dispose pas d'immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée à l'exception d'un fonds commercial exceptionnellement déprécié à 100% en 2004 pour cause de dissolution en cours de la filiale Myanmar Catering Services Ltd.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Ces durées sont principalement les suivantes :

	Durée d'utilisation (en années)
Agencements et aménagements	10
Matériel de transport	5
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	5
Immobilisations situées à l'étranger	2 à 5 <i>(suivant durée des contrats clients)</i>

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable.

Stocks et en-cours

Les stocks peuvent être valorisés (coût de transport inclus) soit selon la méthode du premier entré, premier sorti (pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écarts significatifs) soit selon la méthode du prix moyen pondéré (suivant les sites d'exploitation sur lesquels ont été implantés l'ERP Navision ou le système informatique « FTBE » qui, notamment, optimise la gestion des stocks). Par ailleurs, les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques d'obsolescence afférents à ces stocks.

Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Disponibilités

Le poste disponibilités comprend la trésorerie immédiatement disponible ainsi que celle bloquée sur l'Algérie du fait des restrictions actuelles sur les transferts de dividendes.

Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie de ressources probable au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture.

Impôt courant et impôt différé

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation et sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables sur la période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.

Il est à noter qu'il n'y a pas de régime d'intégration fiscale au sein du Groupe.

3. INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est publiée conformément à la vision du Management et basée ainsi sur le reporting interne du Groupe. Le Groupe réalisant la totalité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et n'étant présent que sur une unique activité, les informations sont découpées par zone géographique comme suit (en milliers d'euros) :

		2013	2012
(1)	AFRIQUE		
	CHIFFRE d'AFFAIRES	151 084	156 547
	RESULTAT CONSOLIDE	11 772	10 848
(2)	ASIE / OCEANIE		
	CHIFFRE d'AFFAIRES	62 939	88 191
	RESULTAT CONSOLIDE	9 166	12 672
(3)	CEI		
	CHIFFRE d'AFFAIRES	22 827	14 301
	RESULTAT CONSOLIDE	283	(104)
(4)	AMERIQUE du SUD		
	CHIFFRE d'AFFAIRES	54 519	56 556
	RESULTAT CONSOLIDE	(5 362)	(3 791)
CHIFFRE d'AFFAIRES		291 369	315 595
RESULTAT CONSOLIDE AVANT IMPÔT		15 859	19 625
(1)	ALGERIE - ANGOLA - BURKINA FASO - CAMEROUN - CENTRAFRIQUE - CONGO (RDC) - CONGO (Brazzaville) - EGYPT - EMIRATS ARABES UNIS - ERYTHREE - GUINEE CONAKRY - GUINEE EQUATORIALE - LIBYE - MADAGASCAR - MALI - MAURITANIE - MOZAMBIQUE - NIGERIA - SIERRA LEONE - TCHAD		
(2)	CHINE - IRAK - MONGOLIE - NOUVELLE-CALEDONIE - YEMEN		
(3)	KAZAKHSTAN - RUSSIE - TURKMENISTAN		
(4)	BOLIVIE - BRESIL - REPUBLIQUE DOMINICAINE - PEROU		

Les méthodes comptables servant à l'établissement de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées par le Groupe dans ses comptes consolidés en normes IFRS. Le résultat consolidé par zone géographique inclut les frais généraux de Siège répartis au prorata du chiffre d'affaires réalisé dans la zone.

4. DOTATIONS ET REPRISES AUX PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	2013	2012
Dotation sur dépréciation des créances clients et autres créances	0	(768)
Dotation aux provisions d'exploitation	(154)	(288)
Reprise sur dépréciation des créances clients et autres créances	412	127
Reprise de provisions d'exploitation	246	387
Dotations et reprises aux provisions	504	(542)

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	2013	2012
Résultat sur cessions d'immobilisations	117	78
Résultat sur titres de participations	4	167
Produits Divers de Gestion Courante	0	35
Différences de règlements	28	28
Indemnités sur autres litiges	0	33
Autres produits opérationnels	149	341

Litige Client Yemen	(195)	(6)
Litiges prud'homaux	(13)	0
Autres litiges	(239)	0
Destruction de Marchandises	(28)	(80)
Pénalités	(632)	(452)
Différences de règlements	0	0
Autres charges opérationnelles	(1 107)	(538)

6. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le résultat financier s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2013	2012
Produits nets sur cession de VMP	16	52
Revenus des équivalents de trésorerie	33	7
Intérêts d'emprunts	(484)	0
Autres charges d'intérêt	(986)	(1 015)
Différences sur opérations de change	(1 472)	(215)
Coût de l'endettement financier net	(2 893)	(1 171)

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises, principalement sur le dollar américain.

Les procédures mises en place à ce titre ont pour objectif de couvrir les expositions les plus probables, liées principalement aux flux monétaires issus de l'activité réalisée en devises étrangères.

Afin de limiter les risques de fluctuation des devises, les dépenses et recettes sont majoritairement libellées dans la monnaie du pays d'opération, maintenant ainsi un certain équilibre.

7. IMPOTS SUR LES SOCIETES

- Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation et sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se résorberont.
- Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables sur la période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.
- Il est à noter qu'il n'y a pas de régime d'intégration fiscale au sein du Groupe.

L'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultats s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2013	2012
Résultat avant impôt	15 859	19 625
Impôt au taux national de 33 ^{1/3} %	(5 286)	(6 542)
Effet des dépenses fiscalement non déductibles	(28)	(29)
Effet du taux d'impôt et bases fiscales des pays d'opération	(2 146)	(991)
Produits (charges) d'impôts sur les sociétés	(7 460)	(7 562)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Logiciels	617	257	(91)	783
Ecart d'acquisition / Goodwill	6 600	0	0	6 600
Clauses de non-concurrence	2 300	0	0	2 300
Autres immobilisations incorporelles	518	0	0	518
Immobilisations incorporelles brutes	10 035	257	(91)	10 201
Amortissement des logiciels	(489)	(72)	62	(499)
Amortissement des clauses de non-concurrence	(2 270)	(10)	0	(2 280)
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(163)	(40)	0	(203)
Amortissements et dépréciations	(2 922)	(122)	62	(2 982)
Immobilisations incorporelles nettes	7 113			7 219

CIS retient comme unité génératrice de trésorerie le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, correspondant au plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Dans ce sens, le Groupe CIS a retenu comme UGT le niveau pays.

Le goodwill est essentiellement constitué par l'écart d'acquisition de la société algérienne CIEPTAL en 2006. Les données financières et les perspectives de cette filiale permettent de justifier le maintien de la valeur comptable du goodwill sans dépréciation.

En effet, un test de dépréciation est effectué annuellement à partir des flux de trésorerie nets prévisionnels générés par la société CIEPTAL. Au 31 décembre 2013, ces flux de trésorerie ont été évalués selon un faible taux de croissance compte tenu du dynamisme de la filiale (3%) et actualisés au coût moyen pondéré du capital de 10%.

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est significativement supérieure à sa valeur nette comptable. Par ailleurs, aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés n'entraînerait de dépréciation, selon le test de sensibilité effectué (+-1 point de taux de marge opérationnelle et +-2 points de croissance des flux nets de trésorerie).

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Constructions et bases-vie	3 869	502	(129)	4 242
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 771	4 389	(726)	7 434
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 428	297	(524)	3 201
Matériel de transport	4 652	520	(659)	4 513
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 882	204	(312)	1 774
Immobilisations corporelles brutes	17 602	5 912	(2 350)	21 164
Amortissement des constructions et bases-vie	(2 433)	(325)	70	(2 688)
Amortissement des installations techniques, matériel et outillage industriel	(2 948)	(1 070)	315	(3 703)
Amortissement des installations générales, agencements et aménagements divers	(2 267)	(237)	503	(2 001)
Amortissement du matériel de transport	(2 967)	(665)	560	(3 072)
Amortissement du matériel de bureau et informatique, mobilier	(1 520)	(245)	297	(1 468)
Amortissements et dépréciations	(12 135)	(2 542)	1 745	(12 932)
Immobilisations corporelles nettes	5 467			8 232

10. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Dépôts et cautionnements	314	92	(174)	232
Prêts et autres immobilisations financières	16	88	(82)	22
Immobilisations financières nettes	330	180	(256)	254

11. STOCKS

Les stocks s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2013	31/12/2012
Stocks de marchandises	12 738	11 509
Provisions pour dépréciation	-	-
Stocks nets	12 738	11 509

12. CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2013	31/12/2012
Comptes clients	60 705	56 664
Provisions clients douteux	(1 226)	(1 723)
Créances clients nettes	59 479	54 941

13. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2013	31/12/2012
Avances et acomptes versés sur commandes	974	499
Autres créances	5 264	3 886
Provisions créances douteuses	(127)	(175)
Charges constatées d'avance	1 447	1 261
Autres actifs courants	7 558	5 471

14. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Les provisions et autres passifs à long terme s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2013
Litiges prud'homaux	70	45	(13)	(1)	101
Autres litiges Filiales	262	106	(248)	(5)	115
Provision retraite	296	6	0	0	302
Provisions et autres passifs à long terme	628	157	(261)	(6)	518

15. DETTES FINANCIERES A LONG TERME

Les dettes financières à long terme représentent les emprunts contractés en France et au Brésil pour le financement d'achat de containers et de divers équipements nécessaires pour opérer les nouveaux contrats signés avec le groupe PETROBRAS et également financer le BFR de notre filiale brésilienne.

Banque	Nominal en K€	Echéance	Taux	Modalités de remboursement	VNC en K€ au 31/12/2013
BNP (France)	2 300	2018	2,82%	In fine	2 300
Société Générale (France)	6 000	2018	2,30%	Annuel & in fine	6 000
Santander (Brésil)	961	2015	15,12%	Mensuel	838
Safra (Brésil)	830	2014	16,08%	Mensuel	648
Dettes financières à long terme	10 091				9 786

16. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2013	31/12/2012
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 215	899
Autres dettes fiscales et sociales	22 555	21 086
Autres dettes	336	0
Autres passifs courants	24 106	21 985

17. CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Catering International & Services est composé au 31 décembre 2013 de 8 041 040 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31.12.2013, la Société dispose en actions propres de 30 007 titres comptabilisés en déduction des capitaux propres pour 801 631 euros. Il est rappelé qu'au 31.12.2012, 14 530 titres valorisés à 402 848 euros étaient auto-détenus et comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Au cours de l'exercice, l'Assemblée Générale a décidé de procéder à une distribution de dividendes de 2 211 286 euros.

18. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2009, CIS a conclu une convention de collaboration avec la société Financière Régis Arnoux SAS (FINRA).
Au titre de l'exercice 2013, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 197 K€ d'honoraires hors taxes.
- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2013, CIS a conclu une convention de prestation de services avec Madame Frédérique Salamon.
Au titre de l'exercice 2013, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 62 K€ d'honoraires hors taxes.
- Sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2013, CIS a conclu une convention de prestation de services avec la société Marine Firminy.
Au titre de l'exercice 2013, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 20 K€ d'honoraires hors taxes.

19. RISQUES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Il n'existe pas d'engagements en matière de crédit-bail.
- Le montant des engagements donnés à la date du 31.12.2013 est de 19 205 K€.
 - dont cautions de bonne exécution 16 018 K€
 - dont cautions de restitution d'avances 1 238 K€
 - dont cautions de soumission d'appels d'offres 370 K€
 - dont cautions de facilité de caisse 1 296 K€
 - dont autres cautions 283 K€

Ces cautions ont des échéances comprises entre 1 et 5 ans.

20. ENGAGEMENTS RETRAITE

Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan d'un montant de 302 K€ qui ne concerne que le personnel siège et expatrié. En effet, les engagements portant sur le personnel local ne sont pas significatifs du fait de réglementations moins favorables, d'un turn-over élevé et du recours à des contrats à durée déterminée.

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres

engagements assimilés, tant sur le personnel actif que pour le personnel retraité, netté des actifs de couverture et des montants non reconnus en application des dispositions de la norme IAS 19.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel sont scindés en 3 catégories :

- Charge de désactualisation de la provision (nette du rendement des actifs de couverture) portée en résultat financier ;
- Charge opérationnelle correspondant au coût des services rendus ;
- Amortissement des écarts actuariels comptabilisé dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels ».

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Taux de rotation moyen du personnel : 5%
- Revalorisation des salaires : 3% annuel
- Taux d'actualisation : 3,50% l'an
- Coefficient de mortalité séparé selon les tables de mortalité Hommes / Femmes distinctes (Référence : Table Insee TD 88-90)

21. DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

22. PERSONNEL

L'évolution des frais de personnel et des effectifs s'analyse comme suit (frais de personnel en milliers d'euros) :

	2013			2012		
	Nombre	Salaires et Charges Sociales	Coût Personnel Extérieur	Nombre	Salaires et Charges Sociales	Coût Personnel Extérieur
Personnel Siège	49	5 954		49	5 802	-
Personnel Expatrié	279	9 287	2 130	287	9 437	2 214
Personnel Local	11 370	77 043		10 669	73 775	-
Total Effectif CIS	11 698	92 284	2 130	11 005	89 014	2 214
Personnel Local Extérieur	159	-	1 851	632	-	3 193
Effectif géré par le Groupe	11 857	92 284	3 981	11 637	89 014	5 407

23. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-après :

Société	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts du Groupe	
		2013	2012
CIS	Société mère	100%	100%
ARCTIC CATERING SERVICES Ltd.	Intégration globale	100%	100%
CIS-EURASIA	Non consolidée	-	100%
CIS UKRAINE	Intégration globale	100%	100%
CIS ASIE	Intégration globale	100%	100%
MYANMAR CATERING SERVICES Ltd.	Intégration globale	85%	85%
CIS CAMEROUN	Intégration globale	100%	100%
CIS TCHAD	Intégration globale	100%	100%
CIS BOLIVIE	Intégration globale	99%	99%
CISM VENEZUELA	Intégration globale	100%	100%
CIS BRASIL	Intégration globale	100%	100%
CATERING NORTH AFRICA SERVICES	Intégration globale	100%	100%
CIS GEORGIE	Intégration globale	100%	100%
CIS SAKHALIN	Intégration globale	100%	100%
CIS NOUVELLE-CALEDONIE	Intégration globale	60%	60%
CIS PERU	Intégration globale	100%	89%
CIPTAL	Intégration globale	100%	100%
CIS MADAGASCAR	Intégration globale	99%	99%
ICS GUINEE Conakry	Intégration globale	100%	100%
CISY YEMEN	Intégration globale	50%	50%
UKRAINE CATERING & SERVICES	Intégration globale	100%	100%
CIS ANGOLA	Intégration globale	60%	60%
CAC KAZAKHSTAN	Intégration globale	100%	100%
CIS NIGER	Intégration globale	100%	100%
CIS BURKINA FASO	Intégration globale	100%	100%
CIS SIERRA LEONE	Intégration globale	100%	100%
CIS RDC	Non consolidée	-	99%
GCS GUINEE Conakry	Intégration globale	100%	100%
EGCS GUINEE Equatoriale	Non consolidée	-	60%
CNA MAURITANIA	Intégration globale	100%	100%
MOHJAT AL-IRAQ GENERAL TRADE	Intégration globale	100%	100%
CIS MIDDLE-EAST	Intégration globale	100%	-
CIS DOMINICANA	Intégration globale	100%	-
CIS MALI	Intégration globale	100%	-
CIS NACALA	Intégration globale	80%	-
CIS PACIFIC	Intégration globale	100%	-

La société yéménite CISY a été consolidée suivant la méthode de l'intégration globale du fait que le pouvoir de direction a été confié à la Société mère CIS malgré un pourcentage d'intérêt de 50%.

24. INFORMATIONS RELATIVES AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes du Groupe sont :

SYREC

109 bis, rue Jean Mermoz
13 272 Marseille

GRANT THORNTON

ZA les Playes
183, avenue de Rome
83 507 La-Seyne-sur-Mer

Les honoraires comptabilisés au titre de l'exercice sont les suivants (en milliers d'euros) :

	2013	2012
Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des états financiers de la maison mère et des comptes consolidés	82	80
Dont Cabinet Syrec	41	40
Dont Grant Thornton	41	40
Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des états financiers des filiales	236	231
Total	318	311

25. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

Comptes Annuels

CIS
Compte de Résultats (1/2)
(en Euros)

		Exercice N clos le 31-12-2013			N-1 le 31-12-2012	
		France	Exportations	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	0	0	0	0	
	Production vendue : biens	0	0	0	0	
	Production vendue : services	0	62 505 593	62 505 593	75 332 799	
	Chiffres d'affaires nets	0	62 505 593	62 505 593	75 332 799	
	Production stockée			0	0	
	Production immobilisée			0	0	
	Subvention d'exploitation			0	0	
	Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges			47 830	179 330	
	Autres produits			0	0	
		Total des produits d'exploitation (I)		62 553 423	75 512 129	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			0	0	
	Variation de stock (marchandises)			0	0	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			24 489 806	31 115 476	
	Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			(1 118 938)	508 420	
	Autres achats et charges externes			14 205 593	13 564 682	
	Impôts, taxes et versements assimilés			378 048	664 131	
	Salaires et traitements			21 749 095	24 520 519	
	Charges sociales			3 893 046	3 910 263	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			478 065	507 487
		Sur immobilisations : dotations aux provisions			0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			401 350	253 000
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			50 400	79 000
		Autres charges			165 000	156 000
	Total des charges d'exploitation (II)		64 691 465	75 278 978		
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				(2 138 042)	233 151	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0	

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
Compte de Résultats (2/2)
(en Euros)

		Exercice N clos le 31-12-2013	N-1 le 31-12-2012
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	5 172 842	4 846 553
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
	Autres intérêts et produits assimilés	24 406	60 113
	Reprises sur provisions et transferts de charges	313 526	478 660
	Différences positives de change	1 234 182	1 922 923
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des produits financiers (V)	6 744 956	7 308 249
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions	410 274	313 526
	Intérêts et charges assimilées	266 259	122 636
	Différences négatives de change	2 377 252	2 192 172
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	Total des charges financières (VI)	3 053 785	2 628 334
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)		3 691 171	4 679 915
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		1 553 129	4 913 066
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 298	43 037
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	92 772	214 138
	Reprises sur provisions et transferts de charges	0	29 600
	Total des produits exceptionnels (VII)	97 070	286 775
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	228 371	119 827
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	90 998	38 343
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	74 100	0
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	393 469	158 170
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		(296 399)	128 605
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		0	0
Impôts sur les bénéfices (X)		831 152	886 009
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		69 395 449	83 107 153
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		68 969 871	78 951 491
5- BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		425 578	4 155 662

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
Bilan Actif
(en Euros)

		Exercice N clos le 31-12-2013			N-1 le 31-12-2012	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)		0	0	0	0	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	0	0	0	0
		Frais de recherche et développement	0	0	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	330 583	250 649	79 934	27 025
		Fonds commercial	116 960	116 960	0	0
		Autres immobilisations incorporelles	2 700 500	2 364 831	335 669	385 103
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	0	0	0	0
		Constructions	280 967	280 967	0	0
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	182 224	112 450	69 774	42 966
		Autres immobilisations corporelles	3 392 226	2 081 866	1 310 360	1 258 650
		Immobilisations en cours	0	0	0	0
		Avances et acomptes	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0
		Autres participations	10 765 919	0	10 765 919	1 624 277
		Créances rattachées à des participations	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000
		Autres titres immobilisés	520	0	520	520
		Prêts	9 600	0	9 600	0
		Autres immobilisations financières	70 717	0	70 717	24 527
	TOTAL (II)		18 850 216	5 207 723	13 642 493	4 363 068
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	3 905 308	0	3 905 308	2 786 370
		En cours de production de biens	0	0	0	0
		En cours de production de services	0	0	0	0
		Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
		Marchandises	0	0	0	0
	DIVERS CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	291 732	0	291 732	196 369
		Clients et comptes rattachés	10 804 651	589 990	10 214 661	9 975 764
		Autres créances	5 298 213	611 400	4 686 813	5 232 118
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
		Valeurs mobilières de placement	801 631	107 700	693 931	369 248
COMPTES DE REGULARISATIONS	Disponibilités	13 035 395	0	13 035 395	13 865 127	
	Charges constatées d'avance	912 427	0	912 427	706 460	
	TOTAL (III)	35 049 357	1 309 090	33 740 267	33 131 456	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	0		0	0	
	Primes de remboursement des obligations (V)	0		0	0	
	Ecarts de conversion actif (VI)	410 274		410 274	313 526	
TOTAL GENERAL (I à VI)		54 309 847	6 516 813	47 793 034	37 808 050	

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES
Bilan Passif
(en Euros)

		Exercice N clos le 31-12-2013	N-1 le 31-12-2012
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 608 208	1 608 208
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 500 721	1 500 721
	Ecart de réévaluation	0	0
	Réserve légale	160 821	160 821
	Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
	Réserves réglementées	0	0
	Autres réserves	7 199 216	5 254 840
	Report à nouveau	0	0
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	425 578	4 155 662
	Subventions d'investissement	0	0
	Provisions réglementées	0	0
	TOTAL (I)	10 894 544	12 680 252
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	0	0
	Avances conditionnées	0	0
	TOTAL (II)	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	101 000	70 000
	Provisions pour charges	712 074	609 926
	TOTAL (III)	813 074	679 926
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	0	0
	Autres emprunts obligataires	0	0
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	8 719 780	246 969
	Emprunts et dettes financières divers	10 746 540	8 654 499
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	137 500	285 979
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 041 309	7 250 113
	Dettes fiscales et sociales	7 038 267	7 705 472
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 572	2 804
	Autres dettes	0	0
Compte régul.	Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL (IV)	35 686 968	24 145 836	
Ecart de conversion passif (V)	398 448	302 036	
TOTAL GENERAL (I à V)	47 793 034	37 808 050	

PREAMBULE DES ANNEXES

Annexe aux comptes annuels avant répartition du résultat de l'exercice, avec un total de bilan de 47 793 034 euros et un compte de résultats présenté sous forme de liste, avec un chiffre d'affaires de 62 505 593 euros et un bénéfice de 425 578 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes sociaux annuels de CIS clos le 31.12.2013 ont été arrêtés en date du 25 avril 2014 par le Conseil d'Administration.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC 99.03 du 29/04/99 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Il est également spécifié que les états comptables ont été établis en application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 2003-07 et du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Permanence des règles et méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Aucune immobilisation ne répond aux critères de décomposition dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Les amortissements sont pratiqués, en ce qui concerne les investissements situés à l'étranger, sur la durée des contrats qui correspond à leur durée d'utilisation.

Immobilisations et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Immobilisations incorporelles

Elles correspondent principalement aux :

- fonds commercial exceptionnellement amorti à 100% en 2004 pour cause de dissolution en cours de la filiale Myanmar Catering Services Ltd ;
- logiciels amortis sur 3 ans ;
- clauses de non-concurrence signées avec des partenaires amorties sur 5 ans.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition).

■ Amortissements pour dépréciation

Ils sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

- agencements 10 ans
- matériel de transport 5 ans
- matériel de bureau et informatique 3 ans
- mobilier de bureau 5 ans
- immobilisations situées à l'étranger 2 à 5 ans (suivant la durée des contrats)

■ Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Celle-ci est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée par l'appréciation des perspectives et des plus-values latentes.

■ Stocks et en-cours

Les stocks peuvent être valorisés (coût de transport inclus) soit selon la méthode du premier entré, premier sorti (pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écarts significatifs) soit selon la méthode du prix moyen pondéré (suivant les sites d'exploitation sur lesquels ont été implantés l'ERP « NAVISION » ou le système informatique « FTBE »).

Par ailleurs, les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques d'obsolescence afférents à ces stocks.

■ Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

■ Opérations en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice.

Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « écarts de conversion » au bilan.

Les pertes de change latentes résultant de cette conversion font l'objet d'une provision.

■ Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres de la Société CIS qui sont auto-détenus sont inscrits en valeurs mobilières de placement.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTATS

IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	309 684	65 704	44 805	330 583
Fonds commercial	116 960	0	0	116 960
Autres immobilisations incorporelles	400 500	0	0	400 500
Clause de non-concurrence	2 300 000	0	0	2 300 000
Total	3 127 144	65 704	44 805	3 148 043
Immobilisations corporelles :				
Construction de bases-vie	280 967	0	0	280 967
Matériel et outillage industriel	119 763	62 461	0	182 224
Installations générales & agencements	1 609 927	219 311	239 075	1 590 163
Matériel de transport	1 101 822	130 459	0	1 232 281
Matériel de bureau et informatique	673 389	84 376	187 983	569 782
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	3 785 868	496 607	427 058	3 855 417
Immobilisations financières :				
Participations	1 624 277	9 161 569	19 927	10 765 919
Autres titres immobilisés	520	0	0	520
Créances rattachées à des participations	1 000 000	0	0	1 000 000
Prêts	0	12 000	2 400	9 600
Dépôts & cautions versées	24 527	47 661	1 471	70 717
Total	2 649 324	9 221 230	23 798	11 846 756
Total Général	9 562 336	9 783 541	495 661	18 850 216

AMORTISSEMENTS (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	282 659	12 795	44 805	250 649
Fonds commercial	116 960	0	0	116 960
Autres immobilisations incorporelles	45 397	39 434	0	84 831
Clause de non-concurrence	2 270 000	10 000	0	2 280 000
Total	2 715 016	62 229	44 805	2 732 440
Immobilisations corporelles :				
Construction de bases-vie	280 967	0	0	280 967
Matériel et outillage industriel	76 797	35 653	0	112 450
Installations générales & agencements	799 157	128 742	239 075	688 824
Matériel de transport	779 125	166 128	0	945 253
Matériel de bureau et informatique	548 206	85 313	185 730	447 789
Total	2 484 252	415 836	424 805	2 475 283
Total Général	5 199 268	478 065	469 610	5 207 723

PROVISIONS (en euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :				
Pour litiges	70 000	45 000	14 000	101 000
Pour pertes de change	313 526	410 274	313 526	410 274
Pour pensions et obligations similaires	296 400	5 400	0	301 800
Total	679 926	460 674	327 526	813 074
Provisions pour dépréciation :				
Sur comptes clients	604 380	0	14 390	589 990
Sur comptes courants	229 490	401 350	19 440	611 400
Sur créances diverses	0	0	0	0
Sur valeurs mobilières de placement	33 600	74 100	0	107 700
Total	867 470	475 450	33 830	1 309 090
Total Général	1 547 396	936 124	361 356	2 122 164

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en euros)

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
CREANCES :			
Actif immobilisé :			
Participations	10 765 919		10 765 919
Créances rattachées à des participations	1 000 000		1 000 000
Prêts & autres titres immobilisés	10 120		10 120
Dépôts & cautions versées	70 717		70 717
Actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	589 990	589 990	
Autres créances clients	10 214 661	10 214 661	
Personnel et comptes rattachés	31 541	31 541	
Etat et autres collectivités publiques	356 144	356 144	
Groupe et associés	4 468 765	3 857 365	611 400
Fournisseurs comptes débiteurs	12 763	12 763	
Débiteurs divers	429 000	429 000	
Avances sur commandes	291 732	291 732	
Charges constatées d'avance	912 427	912 427	
TOTAL	29 153 779	16 695 623	12 458 156
DETTES :			
Emprunts	8 300 000	750 000	7 550 000
Découverts bancaires	419 780	419 780	
Groupe et associés	10 746 540	10 746 540	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 041 309	9 041 309	
Avances clients	137 500	137 500	
Personnel, comptes rattachés et dettes sociales	6 399 901	6 399 901	
Etat et autres collectivités publiques	51 114	51 114	
Dettes sur immobilisations	3 572	3 572	
Actionnaires, versement sur augmentation de capital	0	0	
Autres dettes fiscales étranger	587 252	587 252	
Autres charges à payer	0	0	
TOTAL	35 686 968	28 136 968	7 550 000

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS (en euros)

Postes	Montant concernant les entreprises	
	liées	participation

AU BILAN :

Participations	10 765 919
Créances rattachées à des participations	1 000 000
Autres créances	4 468 765
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(611 400)
Emprunts et dettes financières divers	(10 746 540)
Dettes sur immobilisations financières	(3 572)

AU COMPTE de RESULTATS :

Chiffre d'affaires (assistance technique & redevance de marque)	7 303 730
Reprises aux provisions sur actif circulant	19 440
Dotations aux provisions sur actif circulant	401 350
Intérêts et charges assimilés	(2 162)
Autres intérêts et produits assimilés	81 111
Produits financiers de participations	5 091 731

CHARGES A PAYER (en euros)

Personnel, comptes rattachés et dettes sociales	5 016 628
Etat et autres collectivités publiques	49 567
Fournisseurs	844 948

Total **5 911 143**

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (en euros)

Charges d'exploitation	912 427
------------------------	---------

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 8 041 040 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31.12.2013, la Société dispose en actions propres de 30 007 titres représentant une valeur brute de 801 631 euros.

Il est rappelé qu'au 31.12.2012, 14 530 titres valorisés à 402 848 euros (en valeur brute) étaient auto-détenus.

<i>(en euros à l'exception du nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultat net	TOTAL
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2011	2 008 340	1 606 672	5 674 555	3 425 849	10 707 076
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			3 425 849	(3 425 849)	0
Augmentation de capital	1 920	1 536	27 264		28 800
Division par 4 du Nominal	6 030 780				0
Distribution de dividendes			(2 211 286)		(2 211 286)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2012				4 155 662	4 155 662
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2012	8 041 040	1 608 208	6 916 382	4 155 662	12 680 252
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			4 155 662	(4 155 662)	
Distribution de dividendes			(2 211 286)		(2 211 286)
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2013				425 578	425 578
CAPITAUX PROPRES au 31/12/2013	8 041 040	1 608 208	8 860 758	425 578	10 894 544

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en euros)

Conformément au Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-20°, il est mentionné la ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique, la ventilation par secteur d'activité n'étant pas mentionnée car inopérable au sein de la Société C.I.S. SA.

Secteurs géographiques :

AFRIQUE	29 724 371
ASIE et OCEANIE	24 234 678
CEI	6 733 973
MOYEN-ORIENT	1 334 879
AMERIQUE du SUD	477 692

Total	62 505 593
--------------	-------------------

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (en euros)

	Charges	Produits
Différences de règlement sur comptes clients, fournisseurs et tiers	(1 231)	4 298
Litiges Prud'homaux & Transactions	(13 000)	
Litiges Clients & Fournisseurs	(195 022)	
Pénalités Etranger	(19 118)	
Cessions & mises au rebut d'immobilisations	(90 998)	92 772
Dotations & reprises de provisions pour dépréciation des VMP	(74 100)	
Total	(393 469)	97 070

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES (en euros)

Conformément au Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-20°, l'impôt sur le bénéfice se répartit comme suit :

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat après Impôt
Résultat courant	1 553 129	(1 027 179)	525 950
Résultat exceptionnel (hors participation)	(296 399)	196 027	(100 372)
Résultat comptable (hors participation)	1 256 730	(831 152)	425 578

CREDIT-BAIL

Néant.

PROVISIONS POUR RISQUES (ARTICLE 531-2/4 DU PCG)

Les litiges prud'homaux ont été provisionnés à hauteur de 101 000 euros.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant des engagements bancaires donnés à la date du 31.12.2013 est de 16 173 917 euros.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan d'un montant de 301 800 euros.

L'engagement est calculé conformément à la méthode préférentielle, d'après l'ancienneté acquise à la date de départ en retraite.

Cet engagement ne concerne que le personnel en activité au sein de la Société au 31 décembre 2013, exclusion faite du personnel local sous contrat de travail avec les succursales étrangères.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Taux de rotation moyen du personnel : 5%
- Revalorisation des salaires : 3% annuel
- Taux d'actualisation : 3,50% l'an
- Coefficient de mortalité séparé selon les tables de mortalité Hommes / Femmes distinctes (Référence : Table Insee TD 88-90)

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Néant.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Organes de direction	191 770 €
■ dont salaire brut	174 000 €
■ dont avantages en nature	7 770 €
■ dont jetons de présence	10 000 €
■ dont autres indemnités	néant
 Jetons de présence des autres membres du Conseil d'Administration	 135 000 €

AVANCES OU CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié : 2 357

France : 49
Etranger : 2 308

LISTE DES FILIALES

SOCIETES	PART de CAPITAL	Capital Social (Valeur d'origine)	Capitaux Propres hors Capital Social (Cours de Clôture)	Résultat du dernier Exercice (Cours Moyen)	Capitaux Propres avant Résultat de l'Exercice (Cours de Clôture)
ARCTIC CATERING SERVICES Ltd.	100 %	14 454 €	(219 831 €)	(250 803 €)	45 426 €
CIS SAKHALIN	100 %	681 €	1 045 847 €	473 836 €	572 693 €
CAC KAZAKHSTAN	100 %	333 €	788 885 €	471 031 €	318 187 €
CIS ASIE	100 %	7 890 €	(7 697 €)	0 €	193 €
CIS UKRAINE	100 %	4 811 €	(461 €)	0 €	4 351 €
UKRAINE CATERING & SERVICES	100 %	5 902 €	(340 €)	0 €	5 563 €
CIS GEORGIA	100 %	998 €	(208 821 €)	0 €	(207 823 €)
CATERING NORTH AFRICA SERVICES	100 %	15 463 €	14 267 676 €	463 165 €	13 819 973 €
CNA MAURITANIA	100 %	5 338 €	2 231 692 €	2 297 464 €	(60 434 €)
CIS CAMEROUN	100 %	7 622 €	0 €	0 €	7 622 €
CIS TCHAD	100 %	7 622 €	0 €	0 €	7 622 €
CIS BURKINA FASO	100 %	1 524 €	921 927 €	650 145 €	273 307 €
CIS MALI	100 %	1 524 €	(63 324 €)	(63 324 €)	1 524 €
MOHJAT AL-IRAQ GENERAL TRADE	100 %	3 304 €	(187 956 €)	(115 646 €)	(69 005 €)
CIS YEMEN	50 %	30 209 €	1 805 628 €	264 522 €	1 571 315 €
CIS MIDDLE EAST	100 %	21 146 €	46 142 €	47 477 €	19 812 €
CIS MADAGASCAR	99 %	1 000 €	(299 363 €)	(306 694 €)	8 331 €
CIS ANGOLA	60 %	12 653 €	(88 526 €)	0 €	(75 873 €)
CIS NIGER	100 %	1 524 €	0 €	0 €	1 524 €
CIS SIERRA LEONE	100 %	1 067 €	1 120 706 €	430 865 €	690 908 €
ICS GUINEE CONAKRY	100 %	800 €	543 861 €	550 916 €	(6 255 €)
GCS GUINEE CONAKRY	100 %	1 065 €	(894 454 €)	(731 051 €)	(162 338 €)
CIS BOLIVIE	99 %	4 643 €	101 137 €	(58 871 €)	164 650 €
CIS BRASIL	100 %	9 601 792 €	(1 405 543 €)	(2 346 139 €)	10 542 388 €
CIS PEROU	100 %	932 727 €	(983 383 €)	(359 917 €)	309 261 €
CIS DOMINICANA	100 %	1 704 €	122 884 €	124 159 €	430 €
CISM VENEZUELA	100 %	28 931 €	(26 618 €)	0 €	2 313 €
MYANMAR CATERING SERVICES Ltd.	85 %	48 254 €	(10 548 €)	0 €	37 706 €
CIS NOUVELLE-CALEDONIE	60 %	41 900 €	5 112 259 €	5 108 065 €	46 094 €
CIS PACIFIC	100 %	1 676 €	(98 €)	(98 €)	1 676 €

***Tableau des résultats et
autres éléments
caractéristiques de la
Société au cours des
cinq derniers exercices
(Données en Euros)***

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N - 4 2 009	Exercice N - 3 2 010	Exercice N - 2 2 011	Exercice N - 1 2 012	Exercice N 2 013
CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
Capital Social	1 568 744	1 588 040	1 606 672	1 608 208	1 608 208
Nombre des actions ordinaires existantes	1 960 930	1 985 050	2 008 340	8 041 040	8 041 040
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice des droits de souscriptions	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	46 537 816	45 764 583	68 117 731	75 332 799	62 505 593
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	96 860	2 510 274	5 381 649	5 507 094	2 309 563
Impôts sur les bénéficiaires	258 555	1 051 886	880 418	886 009	831 152
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(756 964)	485 602	3 425 849	4 155 662	425 578
Résultat distribué	1 985 050	2 209 174	2 211 286	2 211 286	1 045 335
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,08)	0,73	2,24	0,57	0,18
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,39)	0,24	1,71	0,52	0,05
Dividende net attribué à chaque action	1,000	1,100	1,100	0,275	0,130
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés au <u>siège</u> pendant l'exercice	31	30	33	35	36
Montant de la masse salariale totale (siège et expatriés) de l'exercice	15 223 643	15 088 840	19 999 483	24 520 519	21 749 095
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	2 256 890	2 158 532	3 436 829	3 910 263	3 893 046

***Rapport du Président
sur le fonctionnement
du Conseil
d'Administration et le
Contrôle Interne***

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, et conformément aux recommandations de l'AMF, je vous rends compte aux termes du présent rapport se rattachant à l'exercice clos le 31.12.2013 :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est, aujourd'hui, composé de 11 membres. La liste des administrateurs de la société, ainsi que les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est la suivante :

- Monsieur Régis ARNOUX : Président de FINRA (SAS - 13 Marseille), Gérant de la SCI MONCEAU (13 Marseille).
- FINANCIERE REGIS ARNOUX (SARL - 13 Marseille) : Néant.
- Madame Monique ARNOUX : Gérante de la SCEA Mas de Joussanes (13 - Mouriès).
- Madame Florence ARNOUX : Néant.
- Madame Frédérique SALAMON : Néant.
- Monsieur Christian DAUMARIE : Néant.
- Monsieur Henri de BODINAT : Président Directeur Général de Time Equity Partners (SAS - 75 Paris) ; Administrateur de CCM/Benchmark (SA - 75 Paris) ; de Thema TV (SA - 75 Paris), de Transmedia Communications (SA - Genève), de Espérance (SA - 75 Paris), de Mobile Network Group (SA - 75 Paris).
- Monsieur Michel de BONNECORSE : Gérant de Orientations Internationales (EURL - 75 Paris).
- Madame Sophie LE TANNEUR : Gérante de Financière Lucinda (EURL - 92 Neuilly-sur-Seine)
- Monsieur Frédéric BEDIN : Président du Directoire de Public Système Hopscotch (SA - 92 Levallois).
- MARINE FIRMINY (SASU - 75 Paris) : Néant.

Dont 6 administrateurs considérés comme libres d'intérêts selon les critères du code AFEP/MEDEF.

2. Organisation des réunions du Conseil

- Fréquence des réunions :

Le Conseil prévoit que celui-ci se réunisse aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

- Convocations des administrateurs :

Le Conseil d'Administration ne dispose pas de règlement intérieur. Conformément aux statuts, les administrateurs ont été convoqués par tous moyens, dans des délais raisonnables.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

■ Information des administrateurs :

Toutes les informations comptables et financières nécessaires à la mission des administrateurs leur sont régulièrement communiquées.

■ Tenue des réunions :

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social, à l'exception des réunions qui arrêtent les comptes semestriels et les comptes annuels qui se tiennent à Paris.

■ Procès-verbaux des réunions :

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

3. Les réunions du Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Date	Résumé de l'ordre du jour	Taux de participation
28/03/2013	Prolongation de la Fondation d'entreprise	75 %
26/04/2013	Approbation des comptes annuels 2012	92 %
31/05/2013	Réélection du Président du Conseil Financement développements Amérique du Sud	75 %
04/07/2013	Autorisation cautions et garanties bancaires des filiales	67 %
05/09/2013	Démission d'un membre du Conseil	73 %
27/09/2013	Approbation des comptes semestriels 2013	91 %
17/10/2013	Financement développements Amérique du Sud Stratégie d'implantation au Moyen-Orient	91 %

Le taux moyen de participation des Administrateurs aux réunions du Conseil s'élève à 80 % en 2013.

4. Comités spécialisés

■ Comité Exécutif

Depuis 2003, un comité exécutif, qui ne possède qu'un pouvoir consultatif, est chargé d'examiner les questions qui lui sont soumises par son Président dans les domaines suivants :

- Analyse de la situation financière du Groupe ;
- Stratégie d'ensemble de l'entreprise ;
- Grandes orientations dans les actions commerciales et opérationnelles ;
- Développement, croissance interne et externe ;
- Investissements ;
- Communication interne et externe ;
- Politique en matière de recrutement et de gestion du personnel.

Ce comité est à ce jour composé des personnes suivantes :

- Le Président du Conseil d'Administration ;
- Le Directeur Général Adjoint ;
- Le Directeur Financier ;
- Le Directeur des Ressources Humaines ;
- Le Directeur Grands Comptes ;
- ainsi que de 7 membres extérieurs à l'entreprise (également administrateurs de CIS).

Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2013 pour examiner la situation financière du Groupe et valider la stratégie en matière d'investissement, de croissance et de recrutement.

■ Comité d'Audit Interne

Un Comité d'Audit a été créé en 2010 dont la mission principale est de se forger une opinion sur :

- la fiabilité des informations financières ;
- l'efficacité des contrôles internes concernant les informations financières ;
- les processus de conformité aux lois et règlements ;
- le management des risques, leur maîtrise.

Ce comité est composé de trois administrateurs sachant que le Conseil d'Administration peut à sa discrétion revoir à tout moment la composition du Comité.

Dans l'exercice de leur fonction, les membres du Comité ne sont soumis à aucun pouvoir hiérarchique et disciplinaire au sein de la société.

Le Comité d'Audit s'est réuni à six occasions au cours de l'exercice 2013 pour contrôler les politiques d'achat et d'assurance du Groupe, valider l'organisation du Contrôle Interne et s'entretenir sur la cohérence et la véracité des comptes consolidés avec les Commissaires aux Comptes du Groupe.

5. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions possédé par eux.

Pour participer à l'assemblée :

- Les titulaires d'actions nominatives sont admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité, sous réserve d'avoir leurs titres inscrits en compte cinq jours au moins avant cette dernière ;
- Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou se faire représenter à la réunion doivent dans le même délai, adresser une attestation d'immobilisation délivrée par la banque, un établissement de crédit ou un intermédiaire financier teneur de compte, au siège social, 40c, avenue de Hambourg – 13008 MARSEILLE.

Les actionnaires peuvent utiliser l'une des formes de participation suivantes :

- Soit assister personnellement à l'assemblée,
- Soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire,
- Soit adresser à la société une procuration sans indication du mandataire,
- Soit utiliser ou faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Les formulaires de pouvoir et de vote par correspondance ainsi que leurs annexes sont à la disposition des actionnaires au siège de la société. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, devant parvenir au siège six jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soient adressés les formulaires de pouvoir et de vote par correspondance.

Pour être prise en compte, cette formule, complétée et signée, doit parvenir au siège social trois jours au moins avant l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur doivent accompagner leur formulaire d'une attestation d'immobilisation.

Les actionnaires désirant participer à l'assemblée reçoivent à leur demande une carte d'admission.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse, la maîtrise des risques, et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

1. Objectifs du contrôle interne

Les mesures et procédures de contrôle interne de la société CIS ont pour objectif de prévenir les risques résultant de l'activité de l'entreprise, et de veiller à ce que l'ensemble des opérations réalisées respecte les procédures mises en place par la société, ainsi que les lois et règlements actuellement en vigueur.

Ces procédures visent prioritairement à s'assurer de la fiabilité et de la sincérité des informations financières et comptables communiquées par l'entreprise.

Elles tiennent compte des particularités de l'activité de la société qui s'exerce uniquement à l'étranger au travers de filiales et succursales.

2. Organisation et mise en œuvre du contrôle interne

CIS a retenu trois axes d'organisation du contrôle interne :

■ Responsable du contrôle interne :

En 2013 a été créé le poste de Responsable du contrôle interne, directement rattaché à la Direction Générale et ayant pour missions :

- d'auditer la qualité des procédures de contrôle interne déjà mises en place sur toutes les entités du groupe ;
- d'améliorer la gestion des risques ;
- d'identifier les nouvelles zones de risque de notre métier et de mettre en place les procédures qui permettront d'y faire face.

■ Contrôleurs métiers :

- Le contrôle interne repose également sur le Contrôleur Financier qui se déplace dans les pays d'opérations avec pour mission d'opérer toutes investigations qui lui paraissent utiles dans le but de vérifier la bonne tenue des processus comptables et financiers de chaque filiale, le respect des règles fixées (pouvoirs bancaires et juridiques, engagements, gestion des comptes et de la trésorerie, etc...) et de détecter les fraudes éventuelles.
- Un poste de Directeur du Contrôle de Gestion et de l'Audit Opérationnel a été créé en 2012 avec pour missions principales de suivre et d'analyser les indicateurs de pilotage, d'améliorer les contrôles et la rentabilité et de sécuriser les opérations.

- Par ailleurs, les Responsables de pays et Directeurs de zones sont en charge des questions de gestion concernant les filiales et établissements placés sous leur autorité. A ce titre, ils procèdent à un certain nombre de vérifications tant à but de gestion pure en rapport avec les objectifs de qualité et de rentabilité, qu'en matière de recherche de dysfonctionnements potentiels.
- Rappelons en outre que chaque filiale du groupe est dotée de Commissaires aux Comptes qui dans le cadre des processus de consolidation sont en charge de certifier les comptes et de détecter si besoin était tous risques d'anomalies comptables et de garantir l'information se rapportant à la continuité d'exploitation desdites filiales.
- Approche qualité :

CIS a mis en place un Système de Management par la Qualité (SMQ), destiné à répondre aux objectifs de la politique qualité de l'entreprise et aux exigences de la norme ISO 9001-V2008, pour laquelle le siège social de Marseille a obtenu la certification en février 2004 (Ingénierie de Catering – Restauration, Hôtellerie – en milieux extrêmes et en pays émergents réalisé au départ du siège).

Dans ce cadre, la société CIS a rédigé un Manuel Qualité (MQ) dans lequel sont définis et détaillés les différents processus de l'entreprise ainsi que les procédures associées.

Parallèlement, un service qualité a été créé afin de contrôler et actualiser le système qualité. A cet effet, des audits internes sont régulièrement conduits, afin de s'assurer que les dispositions mises en œuvre dans le système de management de la qualité sont conformes aux exigences de la norme, appliquées et efficaces.

Régulièrement, l'adéquation et l'efficacité du système de management de la qualité sont examinées au cours de revues de processus ou de revues de Direction avec les différents acteurs concernés. Quel que soit le type de revue (Processus ou Direction), la méthodologie est similaire, seule l'étendue étant différente :

- La revue de Processus cible un seul processus (mono processus),
- La revue de Direction cible l'ensemble des processus de manière synthétique (multi processus).

La périodicité est adaptée au besoin en fonction du résultat des revues précédentes et des disponibilités de chacun, la planification étant tenue à jour par le Responsable Qualité.

Toutes les actions sont planifiées et suivies conjointement entre le Responsable Qualité et les acteurs concernés.

3. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Placée directement sous l'autorité et le contrôle de la direction générale, la direction financière prend en charge l'ensemble de la fonction comptable.

Dans l'accomplissement de cette fonction, elle recueille les éléments comptables et financiers transmis par les filiales après qu'ils aient fait l'objet des contrôles successifs des Directeurs et Responsables de zone concernés avec l'intervention de leurs services propres et des commissaires aux comptes desdites filiales.

La direction financière a donc un rôle de coordination et veille au respect de l'application des normes et de la législation afférente (juridique et fiscale notamment).

La direction financière s'assure également de la cohérence de l'ensemble des informations financières et de la production des états financiers. A cet effet, elle veille notamment à la qualité de traduction des comptes des filiales étrangères.

La direction financière assure la supervision des opérations de suivi de la trésorerie, et contrôle la conformité et la régularité de la conversion des opérations en devises.

Etablissement des comptes consolidés

En application du règlement européen n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur à cette date.

La consolidation est réalisée par le Directeur Financier. Ces éléments sont ensuite audités par les Commissaires aux Comptes avant publication.

III. POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

Fait à Marseille le 7 avril 2014

Régis ARNOUX
Président du Conseil d'Administration

***Texte des résolutions
proposées lors de
l'Assemblée Générale
Mixte Ordinaire
Annuelle et
Extraordinaire du
17 juin 2014***

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes à propos de l'exercice social clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, notamment les dépenses non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés hors provisions pour risques et pour dépréciation, s'élevant à 23 011 euros, dont 13 967 euros de charges de la nature de celles visées à l'article 39.4 du CGI. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 425 577,74 euros, de la manière suivante :

- Dividende 425 577,74 euros

Puis de compléter ce dividende par le prélèvement d'une somme de 619 757,46 euros sur le compte autres réserves, soit un dividende global de 1 045 335,20 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le nombre d'actions à rémunérer étant de 8 041 040, le dividende net global est de 0,13 euro par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 25 juin 2014.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement proportionnel de 40% bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France (CGI art. 158-3-2° à 4°).

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration du rappel du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

	2010	2011	2012
Nombre d'actions rémunérées	2 008 340	2 010 260	8 041 040
Dividende net par action	1,10 €	1,10 €	0,275 €
Valeur de l'action à la dernière séance boursière suivant la clôture de l'exercice	59,47 €	70,50 €	25,41 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont exposées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer, au titre de l'exercice 2013, une somme de 140 000 euros à titre de jetons de présence au Conseil d'Administration.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

- **autorise** le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour, à acquérir, dans les conditions prévues aux articles L.225-209 et suivants du code de commerce, des actions de la Société,
- **décide** que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable,
- **décide** que l'autorisation pourra être utilisée en vue de :
 - assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
 - remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
 - annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées,
- **décide** de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 35 euros, avec un plafond de 14 071 820 euros compte tenu des titres déjà détenus, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet des ajustements le cas échéant nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation,
- **prend acte** de ce que le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de la présente résolution ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure

en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions,

- **décide** que ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris, dans les limites permises par la réglementation applicable, en période d'offre publique sur les titres de la Société,
- **donne tous pouvoirs** au Conseil, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats de liquidité, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations, et toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuellement nécessaires.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Gonzague de Blighnières, né le 29 avril 1956 à Autun (71), demeurant 34 rue de Prony 75017 PARIS pour une durée de six années devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

DECISIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation de capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuellement nécessaires.

Rapports des Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société CIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Marseille, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

GRANT THORNTON

Représenté par :
Catherine Lafoucrière

Représenté par :
Lionel Hatet

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société C.I.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Les titres de participation ont été évalués selon les modalités présentées dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables retenues par la direction, nous avons examiné les éléments pris en considération pour la détermination de la valeur actuelle des titres et notamment l'appréciation des perspectives. Nous avons procédé, sur la base des informations disponibles à ce jour, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Marseille, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

Représenté par :
Catherine Lafoucrière

GRANT THORNTON

Représenté par :
Lionel Hatet

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A. CIS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Catering International & Services et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernance d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Marseille, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

GRANT THORNTON

Représenté par :
Catherine Lafoucrière

Représenté par :
Lionel Hatet

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

A - Convention de prestation de services entre la société CIS et Madame Frédérique SALAMON

■ **Personne concernée**

Madame Frédérique SALAMON, membre du Conseil d'Administration de CIS.

■ **Modalités**

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 28 mars 2013, votre société a conclu une convention de prestation de services avec Madame Frédérique SALAMON. Dans le cadre de cette convention, Madame Frédérique SALAMON intervient en qualité de consultante auprès du Président notamment en matière de stratégie de développement du Groupe et d'analyse des opportunités de croissance externe. Au titre de l'exercice 2013, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 62.400 € hors taxe d'honoraires.

B - Convention de prestation de services entre les sociétés CIS et MARINE FIRMINY

■ Personne concernée

Société MARINE FIRMINY, membre du Conseil d'Administration de CIS.

■ Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2013, votre société a conclu une convention de prestation de services avec la société MARINE FIRMINY. Dans le cadre de cette convention, la société MARINE FIRMINY apportera à votre société son assistance commerciale et technique en vue du développement et de la diversification des activités de votre société vers les services aux forces armées. Au titre de l'exercice 2013, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 20.000 € hors taxe d'honoraires.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de collaboration entre les sociétés CIS et Financière Régis Arnoux dans le cadre de la croissance externe et du développement des activités de CATERING INTERNATIONAL & SERVICES

■ Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Président de la SAS Financière Régis Arnoux.

■ Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2009, votre société a conclu une convention de collaboration avec la société Financière Régis Arnoux SAS. Au titre de l'exercice 2013, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 196.900 € hors taxe d'honoraires.

Fait à Marseille, le 25 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet SYREC

GRANT THORNTON

Représenté par :
Catherine Lafoucrière

Représenté par :
Lionel Hatet

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Catering International & Services dont la recevabilité de la demande d'accréditation en tant qu'organisme tiers indépendant a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, établies conformément aux procédures définies par la société (le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués en avril 2014 par l'équipe d'audit assistée de nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « note méthodologique » du rapport sur la responsabilité sociétale intégré dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue des tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les

¹ Effectifs (total et répartition), Embauches et licenciements, Rémunérations, Absentéisme, Accidents du travail (fréquence et gravité), Nombre d'heures de formation, Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement, Consommations d'eau, Consommations d'électricité, Rejets de Gaz à effet de serre.

informations quantitative et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 45% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles et sectorielles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Marseille, le 25 avril 2014

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

Lionel Hatet
Associé

Alban Audrain
Associé Responsable RSE

² France, Algérie, Nouvelle-Calédonie.

Responsable du Rapport Financier

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et des principales transactions entre parties liées, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Régis ARNOUX
Président du Conseil d'Administration